

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. JOSEPH ZAYED, président**  
**M. PIERRE RENAUD, commissaire**

**CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR L'ÉTAT DES LIEUX  
ET LA GESTION DES RÉSIDUS ULTIMES**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 5**

---

Séance tenue le 27 mai 2021 à 19 h  
Visioconférence

## TABLE DES MATIÈRES

### SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 27 MAI 2021

MOT DU PRÉSIDENT .....	1
------------------------	---

### PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

#### CONSEIL DE QUARTIER MAIZERETS (DM76)

Mme Marie-Hélène Deshaies et M. Marcel Paré .....	2
---	---

#### DÉPUTÉ DE JEAN-LESAGE (DM43)

M. Sol Zanetti .....	11
----------------------	----

Mme ANNE-FRANÇOISE RATTIS (DM112, DM112.1) .....	22
--	----

#### SUSPENSION

#### REPRISE

#### CAFÉS ET RESTAURANTS POUR L'ENVIRONNEMENT LA VAGUE (DM116, DM116.1)

Mme Aurore Courtieux-Boinot .....	31
-----------------------------------	----

Mme CLAUDE MARYSE LEBEUF (DM124, DM124.1) .....	42
---	----

#### LE COLLECTIF POUR ENRAYER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE (DM126, DM126.1)

MM Éric Ménard et Guillaume Cantin.....	52
---	----

### SÉANCE AJOURNÉE AU 28 MAI 2021 À 13 H 30

**SÉANCE DU 27 MAI 2021  
SÉANCE DE LA SOIRÉE  
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **LE PRÉSIDENT :**

Mesdames, Messieurs, bonsoir. Bienvenue à cette cinquième séance de la deuxième partie de l'audience publique qui porte sur *l'État des lieux et la gestion des résidus ultimes*.

10 Mon nom est Joseph Zayed et je préside cette commission d'enquête et je suis accompagné par mon collègue commissaire, monsieur Pierre Renaud.

15 Ce soir, nous aurons sept mémoires de présentés. Le temps alloué à chacun est de 15 minutes, incluant potentiellement une période de cinq minutes d'échanges avec la commission.

Nous vous demandons de respecter les dix minutes qui vous sont allouées afin que nous puissions prendre le temps d'échanger avec vous, comme c'est arrivé dans tous les cas jusqu'à maintenant.

20

---

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**

**Mme MARIE-HÉLÈNE DESHAIES et M. MARCEL PARÉ (DM76, DM76.1)**

25 **LE PRÉSIDENT :**

Sans plus tarder, j'invite monsieur Sol Zanetti à prendre la parole. Monsieur Zanetti, à vous la parole.

30 Monsieur Zanetti, est-ce que vous m'entendez? Monsieur Zanetti, est-ce que vous m'entendez? Bon, nous allons donc prendre le deuxième intervenant, et nous reviendrons avec monsieur Sol Zanetti.

35 Donc, on va prendre les deuxièmes intervenants, il s'agit donc de madame Marie-Hélène Deshaies et monsieur Marcel Paré.

Allez-y, Monsieur, dame.

**Mme MARIE-HÉLÈNE DESHAIES :**

40 Bonjour. Merci de cette opportunité que vous nous offrez de présenter ce mémoire. Il y a une présentation. Alors, voilà, je la vois apparaître à l'écran.

45 Alors, je me présente, Marie-Hélène Deshaies. Je suis présidente du Conseil de quartier de Maizerets et aussi résidente du quartier depuis plus d'une vingtaine d'années.

Alors, on peut passer à la diapo suivante. Vous m'entendez bien? Oui?

**LE PRÉSIDENT :**

50 Je vous entends très bien, Madame.

**Mme MARIE-HÉLÈNE DESHAIES :**

55 Parfait. Donc, Maizerets, bien, le quartier Maizerets, pour vous situer, centre-ville de Québec, un des quartiers centraux de Québec. C'est un territoire, d'abord, un territoire habité. C'est le milieu de vie de près de 15 000 personnes. On a souvent l'impression que c'est un lieu un peu industriel, il y a différents équipements industriels puis, des fois, les gens ont le réflexe de dire : oui, mais il n'y a personne qui vit là.

60 Non, il y a 15 000 personnes pour qui c'est leur milieu de vie. C'est le milieu où ils élèvent leur famille, où ils vieillissent, où ils voisent, ils rencontrent leurs voisins. Donc, où leur quotidien se passe.

65 C'est 8 % de la population, mais c'est 100 % du traitement des matières résiduelles de l'agglomération de la Ville de Québec, c'est-à-dire que l'ensemble des poubelles et des matières résiduelles sont transportées dans le quartier Maizerets vers l'incinérateur.

70 C'est donc un élément important, puis qui marque l'histoire du quartier et de façon souvent un peu négative, dans le sens que – mais Marcel va vous en parler un peu plus en termes de contamination du quartier.

75 C'est un quartier où l'espérance et la qualité de vie sont affectées par des activités industrielles. Donc, on parle d'un écart dans l'espérance de vie et aussi des taux importants de prévalence de maladies respiratoires et chroniques. Donc, un milieu déjà saturé au point de vue environnemental.

80 Et c'est un quartier, dans le fond, où nous est imposée une approche industrielle en matière de gestion des matières résiduelles. Donc, l'incinérateur, à une certaine époque, qui était appelé à... qu'on voulait voir disparaître, bien, en fait, il est maintenu et on ne vise pas non plus la réduction ni la fermeture. En fait, on vise à en faire un producteur de vapeur pour alimenter d'autres industries, d'autres institutions au secteur. Donc, c'est un quartier dans lequel on a imposé une approche industrielle de la gestion des matières résiduelles.

85 Alors, on pourrait passer à la diapo suivante et je laisse la parole à Marcel.

**M. MARCEL PARÉ :**

Bonjour! Est-ce que vous m'entendez?

90 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, merci.

**M. MARCEL PARÉ :**

95

Merci. Mon nom est Marcel Paré, comme Marie-Hélène l'a précisé. J'habite le quartier depuis environ 25 ans. Je suis membre du Conseil du quartier Maizerets depuis 15 ans. Depuis trois ans, je représente le conseil de quartier au comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles. Et, tout comme les membres du conseil de quartier, je suis préoccupé par la qualité de l'air de mon quartier.

100

Puis je dois vous faire une certaine réserve. La présentation beaucoup se limite à notre expérience vécue dans le quartier. On ne se prétend pas expert de la gestion des matières résiduelles, mais disons qu'on a développé une certaine expertise des conséquences de ce type de gestion dans notre quartier.

105

De façon générale, le conseil de quartier souhaite parvenir à une meilleure équité par le partage des efforts et des coûts sociaux et environnementaux. Nous souhaitons aussi plus d'efficacité par la gestion des matières résiduelles que ce qui nous est offert actuellement par la – bien, je vais le nommer – par la Ville de Québec.

110

Nous souhaitons obtenir une réduction d'impacts. On peut bien accepter l'incinérer, mais on doit nous assurer que l'incinération se fait de façon sécuritaire, et nous avons 40 ans de passif derrière nous. Mais on doit incinérer seulement ce qui doit l'être. On ne doit pas gaspiller les ressources; pour nous, c'est une très grande préoccupation.

115

Pour nous, l'incinération : un enjeu de sécurité. C'est que l'incinération, on l'a effectuée – il y a eu non-respect des normes. On a pu identifier, les 14 dernières années, il n'y a eu aucune année où il n'y a pas eu dépassement de gaz de monoxyde de carbone. Mais le gaz de monoxyde de carbone, je l'exprime souvent, c'est le canari dans la mine. Quand il y a beaucoup de ce gaz monoxyde de carbone, c'est un signe que la combustion ne se fait pas bien et que d'autres contaminants pourraient s'échapper.

120

Environnement Canada précise bien les impacts. Il y a une foule de contaminants qui sont répertoriés, qui ont été identifiés par Environnement Canada. Je vais les nommer parce qu'elles sont significatives : acide chlorhydrique; composés organiques volatils; dioxines et furanes; dioxyde

125

de soufre; hydrocarbures aromatiques polycycliques; hexachlorobenzène; mercure; monoxyde de carbone; des oxydes d'azote, de plomb; des particules totales; des matières particulaires 10 microns et 2,5 micros.

130

Je vous ferai observer qu'on n'identifie pas, on ne répertorie pas plus bas que 2,5 microns, mais on peut présumer qu'il y a d'autres types de polluants et d'autres matières particulaires qui s'échappent de l'incinérateur.

135

On se pose la question : quels sont les rôles et responsabilités des acteurs impliqués? Quelles sont les meilleures pratiques possible, puis comment peut-on optimiser le respect de l'environnement, la santé et la qualité de vie de la population?

140

On s'est mis à la recherche de solutions. Souvent, la Ville de Québec identifie qu'elle doit poursuivre l'incinération. Il m'est arrivé qu'une personne, un élu m'ait dit : « On doit continuer à faire opérer l'incinérateur, parce qu'on a mis tellement d'argent dans l'incinérateur. » Mais l'incinérateur, ce n'est pas un temple, puis l'incinération n'est pas un dogme.

145

Nous avons identifié, dans des recherches, que des solutions sont possibles et réalistes. Le tri avant incinération nous semble la plus probante des solutions. Les avantages sont multiples. Il y a des gains environnementaux conséquents.

150

Les avantages sont d'ailleurs notés dans notre mémoire. On voit des réductions d'impacts sanitaires significatifs pour notre milieu, et c'est ça notre grande préoccupation : parvenir à des gains sanitaires pour notre milieu; et pour l'ensemble du Québec, et pour la Ville, il y aura des gains environnementaux conséquents, puisque l'incinérateur – je l'ai traduit en transport voiture –, c'est 93 000 voitures qui roulent 10 000 kilomètres par an.

155

Et il y a cinq ans, le conseil de quartier a émis un postulat : qu'on gaspillait les ressources, puis ces ressources-là, on ne peut pas les remplacer. Une fois qu'elles sont réduites en cendre ou en gaz, elles ne sont plus disponibles pour réemploi.

Et plus de 90 % des matières résiduelles renouvelables et non renouvelables sont enfouies, incinérées. Elles ne devraient pas l'être parce qu'elles sont réutilisables, recyclables, valorisables,

160 compostables. Et les technologies sont opérationnelles, permettent le retour de ces ressources  
dans le cycle de consommation, afin de retourner celles-ci au sein d'une économie circulaire moins  
nocive.

165 Exclure ces ressources de l'élimination pour nous représente un très grand avantage  
également, parce que ça solutionne, pour une bonne part, les problématiques de santé générées  
dans notre communauté par l'incinérateur.

170 Et je pense bien modestement que le Québec pourrait s'inspirer de cette approche pour  
récupérer des matières, tout en favorisant les principes de l'économie circulaire et la réduction des  
émissions de gaz à effet de serre.

On peut aller à la méthanisation, s'il vous plaît.

**LE PRÉSIDENT :**

175 Je vous informe qu'il vous reste deux minutes.

**M. MARCEL PARÉ :**

180 Parfait. La méthanisation, c'est une approche éco-industrielle que nous avons questionnée.  
Le projet de méthanisation est vu essentiellement comme le déploiement d'une synergie éco-  
industrielle. Ça s'est fait en l'absence de tout débat. S'il y a des impacts positifs pour la ville, on  
questionne : y-a-t-il des impacts négatifs pour la population de proximité la plus défavorisée?

185 Les recommandations : nous nous sommes permis un certain nombre de recommandions  
qui toutes visent la protection pour tous projets actuels ou futurs d'usines d'incinération ou d'usine  
de méthanisation.

190 J'ai omis d'en inclure une cinquième, qui est très importante pour nous : pour tous projets  
futurs à travers le Québec, s'assurer pour tous nouveaux projets de méthanisation des résidus  
alimentaires RA qu'ils soient soumis à des audiences publiques dans le cadre d'un BAPE.

J'aurais terminé. Je vous remercie.

195 **LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous. Écoutez, hier, il y a eu un professeur de l'Université du Québec à Rimouski qui est venu présenter son mémoire et qui a relevé absolument les mêmes observations que vous, c'est-à-dire – peut-être que vous l'avez entendu, je vous vois acquiescer par un signe de la tête. 200 Donc, il avait deux points qui étaient nettement... qui émergeaient. Le premier point, comme vous l'avez souligné, c'est l'espérance de vie qui est inférieure au Québec de façon générale, puis le deuxième point, c'est les inégalités sociales.

Je me demandais, avec ces éléments-là, jamais vous n'avez – j'ai demandé hier, j'ai posé la 205 question hier à la personne qui a fait sa présentation, au professeur, pour lui demander si la population avait déjà demandé à la Direction de santé publique d'entreprendre une étude pour voir quels sont les facteurs qui, justement, contribuent à ces inégalités sociales et qui peut-être jouent un rôle important dans la diminution de l'espérance de vie.

210 Sa réponse m'a laissé un peu perplexe. Il m'a dit que la Direction de santé publique, à toute fin pratique, a décliné cette demande.

Vous, de votre côté, est-ce que vous avez déjà adressé une demande similaire à la Direction de santé publique?

215

**M. MARCEL PARÉ :**

Directement – je vais répondre, Marie-Hélène, je crois que ça serait à moi de répondre –, on a fait des demandes auprès de la santé publique, plus particulièrement sur l'état de santé de la 220 population, mais pas directement sur l'iniquité que représentent les diverses sources de pollution dans notre milieu. Cette partie-là, nous ne l'avions par exprimée, mais on aurait possiblement la possibilité. Je souhaiterais qu'on revoie la santé publique pour, entre autres, lui faire part du mémoire que je vous présente afin d'ouvrir un dialogue dans ce sens.

225

**LE PRÉSIDENT :**

230 Et à votre connaissance, il n'y a jamais eu ni du ministère de l'Environnement ni du ministère de la Santé une caractérisation du niveau de contamination et, éventuellement, une évaluation ou une appréciation du niveau d'exposition des populations limitrophes autour de l'incinérateur?

**Mme MARIE-HÉLÈNE DESHAIES :**

235 En fait, il y a une étude en cours qui s'appelle « Mon environnement, ma santé », mais le défi c'est un peu de départager, parce qu'il y a quand même plusieurs sources de contaminants, donc de départager qu'est-ce qui vient de quelle source.

240 Alors, ça, c'est ça, on n'a pas de résultat précis là-dessus. Mais ce qu'on sait, c'est que les sources s'accumulent puis qu'on ne peut pas ne compter qu'une seule source puis dire : bien, celle-là, elle est O.K., elle est en dessous des normes; l'autre, elle est en dessous des normes, et l'autre elle est en dessous des normes.

245 On sait que les unes et les autres vont s'additionner puis vont avoir un effet cumulatif en termes d'intensité puis aussi dans le temps, donc une exposition à long terme.

Mais on n'a pas de données, comme citoyens, précises sur chacune des sources de contamination. Mais on sait que, mis ensemble, c'est beaucoup trop élevé dans le quartier Maizerets puis dans le quartier à côté, qui est Limoilou aussi.

250 **M. MARCEL PARÉ :**

Si on me permet de compléter?

255 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y, allez-y.

**M. MARCEL PARÉ :**

260

En fait, les préoccupations de la santé et de la Ville de Québec sont beaucoup de réduire les dépassements des hors-normes. Mais une des préoccupations que nous avons identifiées, c'est la pollution de basse intensité. Une exposition de très longue durée à un niveau même faible de polluants impacte de façon plus significative, selon *The Lancet*, crée des problématiques plus importantes que des dépassements de coûts.

265

C'est deux types de pollution ou deux effets sur la santé, mais qui sont, les deux sont importants, mais qui ne sont pas identiques comme tels.

270

Mais selon *The Lancet*, les expositions de longue durée sont plus significatives.

**LE PRÉSIDENT :**

275

Donc, permettez-moi de résumer. Donc, vous dites : il y a des pics en termes d'exposition, mais il y a aussi des expositions chroniques à long terme. Et selon vos lectures, l'exposition chronique pourrait être beaucoup plus importante que les pics d'exposition. C'est bien ça?

**M. MARCEL PARÉ :**

280

C'est bien ça.

**LE PRÉSIDENT :**

285

Monsieur Renaud.

**LE COMMISSAIRE :**

290

Merci, Monsieur Paré et Madame Deshaies. Monsieur Paré, vous faites partie du comité de vigilance, est-ce qu'il y a un représentant de la Direction de la santé publique sur le comité de vigilance?

**M. MARCEL PARÉ :**

295 Oui. Oui, il y a toujours un représentant, mais le problème c'est que ce n'est pas souvent le même. Dans le sens qu'il y a eu, au fil des années, beaucoup de remplacements au sein de la Direction, et avant d'acquiescer l'expertise nécessairement pour ce type de dossier, c'est des choses à reprendre.

300 Donc, c'est un constat et ce n'est pas nécessairement la faute de la santé publique, mais il y a un remplacement assez conséquent. Moi, je pense que depuis que je suis là, en trois ans, j'ai connu cinq représentants de la santé publique.

**LE COMMISSAIRE :**

305 Monsieur Paré, il y a autre chose que vous avez dit, que j'ai noté, quand vous avez parlé des inconvénients. Évidemment, une petite partie de population de la ville de Québec subit l'entièreté des inconvénients de l'incinérateur, et vous avez mentionné le partage des coûts sociaux et environnementaux.

310 J'aimerais ça comprendre, qu'est-ce que vous voulez dire quand vous parlez d'un partage des coûts sociaux et environnementaux?

**M. MARCEL PARÉ :**

315 Bien, en fait, un exemple : lorsqu'on a soumis notre proposition du tri avant incinération, on souhaitait installer deux centres de tri, un à l'est et à un l'ouest de la ville de Québec, pour des raisons pratiques.

320 C'est que, d'abord, c'est la capacité des centres de tri, le volume qu'ils peuvent traiter de façon efficace. L'autre aspect, c'est éviter le camionnage de façon indue, et un troisième avantage qu'on y voyait c'était de sortir les matières du quartier Maizerets et de partager l'effort environnemental à travers l'agglomération, et non pas le concentrer dans le centre de la ville.

325 En fait, ce qui ne peut pas se faire ailleurs semble pouvoir être réalisable dans Maizerets.  
C'est un peu notre réalité, notre vécu.

**LE COMMISSAIRE :**

330 Je vous remercie beaucoup tous les deux.

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci, Madame Deshaies et Monsieur Paré.

335

---

**M. SOL ZANETTI (DM43)**

**LE PRÉSIDENT :**

340 J'appelle maintenant monsieur Sol Zanetti.

**M. SOL ZANETTI :**

345 Bonjour. Est-ce que vous m'entendez?

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous entends très bien, merci.

350 **M. SOL ZANETTI :**

Parfait. Désolé pour le problème technique tout à l'heure. Moi, je ne vous entendais pas, j'attendais patiemment, mais nous voici, nous voilà.

355 **LE PRÉSIDENT :**

Bien. Alors, nous sommes à votre écoute.

360 **M. SOL ZANETTI :**

Oui. Alors, moi, je tiens à présenter un mémoire vraiment, pas parce que j'ai une formation scientifique, que je suis expert de santé publique, mais j'ai fait beaucoup de recherches et j'ai été interpellé par beaucoup de monde sur le sujet de la qualité de l'air en général dans les secteurs Vieux-Limoilou – Maizerets, et sur le sujet de l'incinérateur particulièrement.

365

Et je veux vous faire part de certains questionnements, de préoccupations, des choses que je trouve vraiment importantes que le BAPE investigate et puis, aussi, vous partager des préoccupations par rapport aux normes qui encadrent tout ça au point de vue, disons, politique et réglementaire.

370

Alors, selon moi, le gouvernement du Québec n'encadre pas vraiment assez bien l'installation de l'incinérateur de la ville de Québec. La durée et la fréquence des contrôles obligatoires imposées par la réglementation actuelle sont minimales et la seule station gouvernementale basée dans Limoilou n'est pas située sous l'influence directe des émissions de l'incinérateur.

375

Je m'interroge aussi sur les normes et sur la possibilité que l'incinérateur puisse un jour être reconnu comme une infrastructure de valorisation. Et je crois qu'il serait important que le gouvernement du Québec révise la réglementation portant sur les comités de vigilance pour les incinérateurs.

380

Et, aussi, je m'explique mal que le Ministère n'ait pas le devoir de faire réviser par les pairs des études susceptibles d'influencer des décisions politiques.

385

Là, vous avez un peu le résumé de tous les sujets que je vais aborder. Je vais donner plus de détails un peu.

390 Par rapport aux échantillonnages, donc les règlements actuels imposent à l'exploitant d'un incinérateur un seul échantillonnage à la source par année. Selon la technique indiquée par le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles*, la vérification des émissions de l'incinérateur doit se faire comme suit : trois échantillons de quatre heures par campagne, par cheminée.

395 La Ville de Québec procède de façon optionnelle à deux campagnes annuelles d'échantillonnages aux cheminées, au printemps et à l'automne, pour un total de 24 heures de surveillance par cheminée.

400 Alors, pour un incinérateur qui brûle plus de 245 000 tonnes de déchets, qui fonctionne à l'année avec trois fours, le plus souvent, 24 heures par jour, ça m'apparaît vraiment très peu d'échantillonnages, surtout quand on sait les variations qui peuvent être occasionnées par ce qui est incinéré, qui dépend des périodes de l'année.

405 Moi, je peux vous dire que dans la première semaine de juillet, suite à tous les déménagements qui se font en même temps, tout ce qu'on voit sur le bord, qui est abandonné sur le bord des rues puis qui finit, on sait qui finit à l'incinérateur, je n'ose pas imaginer ce qu'il y a dans l'air de Limoilou au début juillet, par exemple.

410 Et est-ce qu'on sait quand est-ce que sont faits... est-ce qu'on a la certitude qu'on mesure la qualité de l'air à ce moment-là? Bien, la réponse c'est, non. Alors, je pense que ça serait important de le faire davantage.

Je trouve aussi inquiétant que l'incinérateur de la ville de Québec rejette dans l'atmosphère des contaminants persistants, comme les dioxines et furanes, qui, si je comprends bien, se déposent et peuvent s'accumuler dans les sols.

415 Ce sont des quartiers, Vieux-Limoilou et Maizerets, dans lesquels l'agriculture urbaine est de plus en plus populaire, et puis il y a donc des risques que des gens qui pensent faire de l'agriculture biologique sur leur balcon ou devant leur maison, bien, finalement, fassent de l'agriculture dans laquelle ils mangent des légumes sur lesquels il y a des polluants persistants qui sont potentiellement cancérigènes et mauvais pour la santé en général.

420 Alors, je pense qu'il devrait y avoir aussi une vérification de ça et un échantillonnage, si on veut, pour mesurer ce qui s'accumule au sol en termes de bioxyde et furane et qu'on ne se concentre pas uniquement sur les conséquences qu'on peut mesurer dans l'air.

425 Concernant la station gouvernementale, la seule station permanente du gouvernement, Québec - Vieux-Limoilou, celle qui s'appelait avant la station Des Sables, elle n'est pas située dans un endroit qui est dans le panache des émissions de l'incinérateur. Et ça, j'ai mis en annexe de mon mémoire, donc, l'image qu'on peut voir dans l'étude de Walsh et Brière en 2018.

430 Alors, on voit un panache de fumée, puis finalement la station Des Sables, elle est en dessous. Alors, elle ne peut pas vraiment mesurer ça et c'est très problématique.

435 L'information qui est disponible aux citoyens de ces secteurs-là, Maizerets et Vieux-Limoilou, elle n'est pas une représentation exacte de la qualité de l'air qu'ils respirent, parce que l'indice de la qualité de l'air disponible pour les secteurs Maizerets et Vieux-Limoilou, elle est obtenue par modélisation à partir des mesures effectuées sur la station Québec - Vieux-Limoilou qui n'est pas positionnée dans l'axe des vents dominants, et qui est donc peu soumise aux effluves de l'incinérateur.

440 Et selon les conditions atmosphériques, donc, on peut avoir dans les quartiers un air qui est vraiment suffoquant, qui n'est vraiment pas bon, mais avoir un indice de qualité de l'air qui est jugé acceptable et pour lequel il n'y a aucun problème. Alors ça, ça m'apparaît un problème vraiment, vraiment très important.

445 Par rapport aux normes, moi, je me pose la question. Est-ce que les normes québécoises sont suffisantes et qu'est-ce qu'on conclurait si on les comparait avec les normes européennes, par exemple? Est-ce qu'on a les normes les plus laxistes au monde ou est-ce qu'on a les normes les plus sévères au monde?

450 Moi, j'en ai regardé quelques-unes, et ce que j'ai vu c'est qu'en Europe, c'était beaucoup plus sévère, mais je n'ai pas évidemment fait l'analyse exhaustive et l'étude. Mais j'ai l'impression que si on le faisait de façon rigoureuse, on remarquerait qu'il y a un gros laxisme et que même si on affiche des fois des respects des normes, bien. ce n'est peut-être pas rassurant.

455 Peut-être que nos normes, même quand elles sont respectées, ne sont pas les meilleures normes au monde pour la santé humaine.

Alors, c'est ce que j'aimerais, si ça pouvait être vérifié, ça serait vraiment très important.

460 La question de la valorisation aussi. Je suis assez inquiet que l'incinérateur de la Ville de Québec soit un jour reconnu comme une infrastructure de valorisation. La Ville de Québec, est-ce qu'elle pourrait, par exemple, puis je ne parle pas de l'administration actuelle, évidemment que si vous parlez à l'administration actuelle, ils vont dire « on ne ferait jamais ça », puis je veux bien les croire, et puis je n'ai aucun doute par rapport à ça.

465 Mais potentiellement, n'importe quelle ville peut élire de mauvais administrateurs, de mauvais maires et est-ce qu'elle pourrait, par exemple, un jour, la Ville de Québec, conclure des ententes avec d'autres municipalités proches, dont les sites d'enfouissement sont à saturation, puis importer des déchets à Québec dans le seul but de produire de la vapeur pour finalement rentabiliser ses investissements, ses installations; fournir en électricité et en énergie le secteur industriel qui se développe; la zone d'innovation qui est dans les projets du gouvernement.

470 Ça, c'est quelque chose qui m'inquiète énormément. À mon avis, là, il doit y avoir des recommandations pour dire comment on devrait encadrer ça, parce qu'on n'a aucune preuve que ça ne pourrait pas se faire.

475 Puis même, on ne peut pas laisser, disons, une situation comme ça, hypothétique, dépendre de la bonne volonté et, disons, le sens de l'éthique des mairies futures que nous ne connaissons pas encore. Ça m'apparaît dangereux pour la santé humaine.

480 Le comité de vigilance, aussi, de l'incinérateur, je trouve étonnant que, par exemple sur le comité de vigilance, bien, l'exploitant de l'incinérateur soit présent puis même un peu la danse.

Dans ce cas-ci, c'est la Ville de Québec, puis on peut dire : bien, faites que les personnes qui sont là de la Ville de Québec, ils font un super travaille puis c'est correct. Moi, je n'ai aucune critique à faire par rapport à ça, aux personnes en place qui en font partie, mais je me dis que du point de

485 vue du principe, ne serait-il pas plus logique que l'exploitant ne soit pas responsable de la vigilance  
par rapport à ses propres activités?

490 N'y a-t-il pas là un risque d'avoir des situations où il pourrait avoir un conflit d'intérêts où on  
pourrait vouloir diminuer des observations ou mettre le couvercle sur quelque chose, pour toutes  
sortes de mauvaises raisons politiques qui pourraient survenir dans l'avenir, par exemple?

495 Alors, je me questionne là-dessus. N'y a-t-il pas là quelque chose à encadrer légalement?  
Devrait-on dire, bien, les comités de vigilance, il faut que ça soit complètement indépendant avec  
des experts indépendants, peut-être alliés à des universités, qui ne reçoivent pas de financement  
de l'exploitant de l'incinérateur, qu'il soit une municipalité, comme dans le cas de Québec, ou autre  
chose.

500 Et aussi un dernier point que je veux aborder : le rapport « L'incinérateur et la qualité de l'air  
dans l'arrondissement La Cité-Limoilou à Québec ».

505 Ce rapport-là qui a été publié en 2018, bien, il n'a pas fait l'objet d'une révision par les pairs.  
Et dans le milieu scientifique, je ne suis pas scientifique moi-même, j'ai étudié en philosophie, mais  
je pense que c'est quand même quelque chose qui est extrêmement important, et à ma  
connaissance, ce rapport-là – il y a le rapport de 2011 qui a eu une révision scientifique, mais les  
autres rapports n'en ont pas eu et c'est extrêmement problématique surtout quand, comme citoyen  
de la ville de Québec, un jour, on ouvre son journal, puis on voit qu'un expert-conseil en santé  
environnementale dénonce le fait que l'étude, par exemple de 2018, je pense, a des gros problèmes  
méthodologiques.

510 Donc, tu lis dans le journal : les études de la qualité de l'air qui disent que, finalement, on n'a  
pas à s'inquiéter, bien, elles sont méthodologiquement douteuses. Et puis là, on referme le journal  
et rien ne se passe.

515 Et cette étude-là sert de base à des décisions politiques. Elle a servi de base à l'entente avec  
le CHU de Québec pour vendre de la vapeur de l'incinérateur au CHU de Québec. Elle sert de  
base, on s'appuie sur cette étude-là, dont la méthodologie a été remise en cause par des  
scientifiques experts en santé publique et ça sert de base à l'établissement de contrats, puis la

décision, par exemple, de construire avec des grands frais publics un tuyau pour amener de la vapeur à une infrastructure hospitalière qui est Maizerets, dans le quartier Maizerets.

520

Alors, c'est très problématique parce que le jour où on va découvrir, par exemple si on pousse plus loin, que cette étude-là, on ne peut pas se fier sur ses conclusions, bien, on aura pris toutes sortes d'engagements puis toutes sortes de décisions politiques qui impliquent les générations futures, basées sur de la science qui est invalide.

525

Alors ça, c'est quelque chose qui m'inquiète énormément. Puis quand c'est sorti dans les médias, bien, il n'y a pas eu de suite et ça ne cesse, disons, de me trotter dans la tête puis de trotter dans la tête de beaucoup de gens.

530

Alors, voilà. Je vous remercie. Ça fait le tour des préoccupations que je voulais vous exposer ce soir. Si vous avez des questions, évidemment je suis bien disponible.

**LE PRÉSIDENT :**

535

Merci, Monsieur Zanetti. Dites-moi, vous avez plusieurs recommandations; si elles étaient mises en place ou on application, par exemple augmenter le nombre d'échantillonnages, couvrir de façon correcte la zone sous le panache pour tenir compte de la dispersion du panache, de la direction des vents dominants, et que vous vous retrouvez avec des résultats qui, d'après ce que nous avons eu sous la main, présentent quand même des dépassements.

540

Il y a eu par exemple régulièrement des dépassements de gaz carbonique. Il y a eu des dépassements de mercure, de dioxyde, de furane, comme vous l'avez souligné.

545

Alors, même si c'est fait, à la rigueur, de façon plus rigoureuse, plus soutenue, ça changerait quoi, pour vous, si les résultats montrent que le niveau de contamination – puis là, je ne parle pas de niveau d'exposition, parce qu'effectivement vous avez vous-même fait la différence, la distinction entre les concentrations atmosphériques et ceux à quoi les résidents autour peuvent être réellement exposés, ça changerait quoi pour vous?

550

**M. SOL ZANETTI :**

555 Bien, en fait, c'est que quand il n'y a pas des mesures suffisantes, on ne pourra jamais se fier à aucun résultat positif d'études de la qualité de l'air, puis on vivra toujours avec la préoccupation qu'on est peut-être en train de s'empoisonner sans le savoir.

560 À partir du moment où on mettrait un système qui est vraiment reconnu par des experts indépendants comme étant fiable et qu'on pourrait dire : ah, bien là, les données, on les a, elles sont bonnes, puis qu'on avait des données qui nous indiquent : pas de problème, on est sous les normes, et qu'en plus on avait la certitude que nos normes sont parmi les plus sévères et les plus rigoureuses au monde et les plus sécuritaires, moi, là, je serais rassuré puis je me dirais : bon, bien, c'est bien. On peut passer à autre chose.

565 Mais tant que nos normes, on ne sait pas si elles sont bonnes, et tant qu'on ne sait pas si les résultats sont bons, évidemment je suis inquiet, puis les gens de la circonscription vont continuer d'être inquiets aussi pour leurs enfants. Il y a des garderies qui sont à un jet de pierre de l'incinérateur, exactement dans la lignée du panache, puis c'est très inquiétant.

570 Je ne sais pas si je répons bien à votre question?

**LE PRÉSIDENT :**

Vous voulez que je sois sincère?

575 **M. SOL ZANETTI :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

580 Pas tout à fait. Pas tout à fait.

**M. SOL ZANETTI :**

585

O.K., allez-y.

**LE PRÉSIDENT :**

590

Parce qu'en fait, vous proposez d'accroître la qualité du travail qui soit fait pour avoir une certaine fiabilité des résultats qui seraient obtenus.

595

Alors, je vous mets dans une situation où effectivement tout a été mis en place pour accroître la fiabilité et la validité des résultats, par exemple, par l'évaluation, par les pairs, etc., et vous vous retrouvez avec des résultats similaires à ceux qu'on retrouve aujourd'hui. Donc, des résultats qui présentent certains niveaux supérieurs aux normes actuelles pour certains contaminants.

**M. SOL ZANETTI :**

600

Mais, je serais content et pas content. Pas content, parce que je ne serais pas rassuré sur la qualité de l'air, mais je serais content parce qu'au moins on aurait un outil pour exiger des changements des gouvernements.

605

Et à l'heure actuelle, c'est ce qui manque, je trouve, parce que, oui, il y a des dépassements. Oui, il y a des chiffres qui ne sont pas rassurants, mais il y a suffisamment aussi d'études qui sont brandies, qui disent finalement que la situation est quand même sous contrôle, ce qui fait que, bien, là, on a conclu une entente de vente de vapeur, par exemple au CHU, basée sur une étude, puis on ne sait pas quelles seront les conséquences de ça, et je trouve ça inquiétant.

610

Donc, pour répondre très directement, j'aimerais mieux, même si les résultats étaient mauvais, avoir plus de vérification, parce qu'au moins on aurait une base scientifique solide pour pouvoir exiger du changement puis une amélioration de la condition de la qualité de l'air.

**LE PRÉSIDENT :**

615

Merci. Monsieur Renaud.

**LE COMMISSAIRE :**

620 Oui. Monsieur Zanetti, moi, je voulais aborder la question du comité de vigilance. Vous proposez un comité de vigilance indépendant, et moi, je me demandais, si on fait un comité de vigilance sans avoir l'exploitant, comment on va avoir les données d'opération, comment on va avoir les données de performance, qui va payer pour ce comité de vigilance là, pour les experts indépendants dont vous avez parlé? Parce que là, évidemment, l'indépendance, on comprend bien que ça ne serait plus aussi indépendant si c'était l'exploitant qui payait pour le comité de vigilance.

625 Alors, comment ça fonctionnerait pour qu'on puisse avoir un comité de vigilance indépendant?

**M. SOL ZANETTI :**

630 Bien, pour ce qui est de la question financière, qui devrait payer, je pense que payer pour des commissions, des comités de vigilance, c'est bien moins cher quand ça peut entraîner une amélioration de la qualité de l'air, de la qualité de vie, puis que c'est sûr que ça fait, dans une dynamique de prévention, il y a fort à parier que ça réduit des coûts d'hospitalisation ou des coûts liés à des cancers que les gens développent, etc.

635 Donc, je pense que l'État peut payer pour ça, et je pense que c'est important de le faire. Là, l'État, est-ce que ça devrait être le gouvernement du Québec ou les villes? Je n'ai pas d'opinion là-dessus pour l'instant. Je n'y ai pas pensé, mais je vais y réfléchir. C'est une bonne question.

640 Et, clairement, l'exploitant, il doit être un peu sommé d'ouvrir ses livres. Mais ce que je verrais, moi, comme indépendance, c'est qu'il ne devrait pas avoir, par exemple, disons un droit de vote ou un mot à dire sur les conclusions puis sur les activités du comité de vigilance. Il devrait avoir une obligation de collaboration avec le comité de vigilance.

645 Et le comité de vigilance devrait être indépendant, constitué de citoyens, de gens qui habitent proche, d'experts, d'universitaires. Et ça, je pense que ça assurerait une plus grande indépendance, à mon avis.

650 **LE COMMISSAIRE :**

Et est-ce que vous considérez que le mandat du comité de vigilance qui est défini actuellement dans la loi ou dans le règlement, je ne l'ai pas de mémoire, est-ce que vous considérez que ce mandat-là, qui est actuellement un mandat de suivi, devrait être modifié, devrait être changé?

655 **M. SOL ZANETTI :**

J'avoue que je n'ai pas d'opinion sur ce mandat-là en particulier. Moi, d'où m'est venue cette préoccupation sur l'indépendance là, c'est que j'ai entendu des critiques de la part de citoyens, de citoyennes, de gens impliqués qui suivent ça de près, puis dont le lien de confiance envers, disons, ce comité-là, dû à la présence de l'exploitant de l'incinérateur sur le comité, était diminué.

Alors, je me dis : c'est problématique. Un comité de vigilance, pour qu'il puisse jouer son rôle, il doit jouir de, non seulement de l'absence de conflit d'intérêts, mais aussi de l'apparence d'absence de conflit d'intérêts.

665 **LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie beaucoup, Monsieur Zanetti.

670 **M. SOL ZANETTI :**

Merci à vous.

675 **LE PRÉSIDENT :**

Merci effectivement, Monsieur Zanetti.

680 \_\_\_\_\_

**Mme ANNE-FRANÇOISE RATTIS (DM112, DM112.1)**

685 **LE PRÉSIDENT :**

Et j'appelle maintenant, madame Anne-Françoise Rattis.

690 **Mme ANNE-FRANÇOISE RATTIS :**

Bonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

695 Bonsoir, Madame. À vous la parole.

**Mme ANNE-FRANÇOISE RATTIS :**

Vous m'entendez bien?

700

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous entends très bien, oui. Merci.

705 **Mme ANNE-FRANÇOISE RATTIS :**

710 Donc, Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, je me présente, je m'appelle Anne-Françoise Rattis. Je suis spécialiste en amélioration continue et formée initialement en génie industriel. Je vais vous présenter mon mémoire : « Pourquoi la gestion des résidus ultimes doit être attaquée à la source ».

715 Saviez-vous qu'au Québec on enfouit et on incinère 17 000 tonnes de déchets par jour? Moi, je ne le savais pas avant le 27 avril. J'ai découvert ça dans un courriel d'Équiterre intitulé « Ensemble, mêlons-nous de nos déchets ».

Et dans ce courriel, j'ai découvert aussi que pour transformer mes actions individuelles que je faisais pour réduire mes déchets et les amener à un niveau à avoir un impact collectif, bien, je pouvais participer au BAPE. Donc, je vous remercie beaucoup de me permettre de défendre mon mémoire.

720

Je vais vous présenter mon mémoire en trois points : donc, tout d'abord, la définition du problème; ensuite l'analyse des causes; et, pour terminer, la présentation des solutions.

725

Donc, on le sait, dans le mandat, plusieurs lieux d'enfouissement sont confrontés à court terme à des enjeux de capacité. En fait, ça déborde. Ça déborde à Québec, ça déborde à Sainte-Sophie. On va vers une crise des déchets dans un horizon de moins de dix ans. Et les résultats du BAPE doivent permettre au gouvernement de développer une vision à long terme sur la disposition des résidus ultimes, qui intègre le respect de l'environnement ainsi que la santé et la qualité de vie de la population, qui sont trois points très importants comme on a pu l'entendre dans les mémoires précédents.

730

Qu'est-ce qu'un résidu ultime?

735

J'ai mis la définition parce que celle du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, c'est un résidu qui se retrouve à la toute fin du cycle de tri, de récupération et de mise en valeur des matières résiduelles.

740

Et on va voir dans la prochaine slide, en fait, qu'avec cette définition, le résidu ultime, bien, c'est celui qui se retrouve dans les sites d'enfouissement. Donc, on voit dans la répartition des matières éliminées au Québec en 2019 que plus de 50 % sont soit des matières recyclables, à 25 %, ou des matières organiques, à 30 %, qui auraient dû être détournées et qui ne devraient pas être éliminées, parce que ça ne devrait pas être considéré comme des résidus ultimes.

745

Si on va à la prochaine slide, on va pouvoir voir l'analyse des causes. Donc, j'ai utilisé un outil d'amélioration continue qui s'appelle « Les 5 pourquoi? » On se pose plusieurs fois la question « pourquoi », et grâce à cet outil on atteint les causes racines. En atteignant ces causes racines, on va pouvoir résoudre, pas seulement les symptômes, mais le problème. On va s'y attaquer

beaucoup plus creux et ça va donner de bien meilleurs résultats que si on attaquait juste le symptôme.

750

Donc, si vous pouvez cliquer, on va voir que j'ai sélectionné quatre causes racines :

Donc, il y en a une, c'est le système économique, aujourd'hui, qui est basé sur le neuf, la croissance et la production.

755

Il y a aussi un manque d'éducation et d'information au niveau du tri.

Un manque de clarté et de vision des messages véhiculés par des institutions gouvernementales, et aussi une perception que de changer de solution, ça va nous coûter plus cher.

760

Maintenant qu'on est équipé avec ces causes racines, on peut voir dans la prochaine diapositive les solutions :

Donc, comme c'est un problème mondial, en fait, je suis allée voir ce qui était fait au Japon. Donc, l'intérêt du Japon, ce que je trouvais vraiment intéressant, c'est que c'est une île. Donc, en fait, eux, ils n'ont pas la possibilité de se dire : on va agrandir nos sites d'enfouissement ou on va en créer de nouveaux. Donc, ils ont une contrainte vraiment d'espace restreint, et eux, ils s'orientent vers une culture zéro déchet.

770

Je me suis aussi inspirée de la France qui eux ont plusieurs politiques de loi dans le cadre de la *Loi anti-gaspillage* et qui encourage l'économie circulaire.

Et j'ai vu, plus proche de nous, en fait, l'exemple de la Nouvelle-Écosse qui est la province canadienne championne du recyclage.

775

Donc, forte de toutes ces solutions, je propose tout d'abord de changer la définition du résidu ultime. Un résidu ultime, ça devrait être celui qui n'est ni réparable, ni réutilisable, ni compostable et ni recyclable. Si vraiment le résidu rencontre ces quatre critères, alors, oui, c'est un résidu ultime.

780

L'intérêt de changer la définition c'est pour que les gens puissent vraiment se poser la question à tous les niveaux : oui, finalement, je pourrais le réutiliser, donc je ne devrais pas le jeter ou je pourrai le composter, donc je ne devrais pas le jeter.

785 Si on a des solutions qui existent aujourd'hui, ça ne devrait pas se retrouver à l'élimination.

Ensuite, dans mon mémoire je propose plusieurs solutions. Là, je vais en présenter trois. La première c'est :

790 Combiner la consigne au développement de systèmes de contenants à remplissage multiples pour favoriser le réemploi. C'est ce qu'on fait, en fait, pour les bouteilles de bière, mais c'est de l'élargir à d'autres contenants, comme des contenants en métal, en carton ou en plastique, et aussi à d'autres contenus, comme des produits d'hygiène, des produits ménagers, le liquide lave-glace pour les autos, et d'installer des stations de remplissage.

795 Et je propose aussi de détaxer cette vente en vrac, parce que comme ça, ça va lancer un cercle vertueux, ça va encourager les gens à changer leurs habitudes et ça va permettre vraiment d'éviter que beaucoup de contenants se retrouvent dans les sites d'enfouissement.

800 Ensuite, je recommande d'interdire l'enfouissement des matières organiques. C'était déjà dans le plan de l'APGMR de 2010 à 2015. Ça devait arriver en 2020, on n'y est pas encore, et je trouve que c'est une démarche très importante à mettre en place. Et les villes devraient pouvoir donner accès à une méthode de collecte des matières organiques compostables à tous les citoyens.

805 Par exemple, la Nouvelle-Écosse, ils font ça d'une manière intéressante. Ils disent aux gens de mettre leurs déchets et leurs matières recyclables dans des sacs en plastique transparents. Comme ça, lors de la collecte, si on voit qu'il y a des matières organiques, bien, ils ne sont pas collectés, ils sont laissés là.

810 Donc, ça encourage vraiment les gens à faire attention à ce qu'ils font de leurs matières organiques.

815 Pour terminer : favoriser le réemploi. Donc, je proposerais de... j'ai sélectionné de ne pas taxer les produits reconditionnés. Ça ne devrait jamais coûter aussi cher que du neuf;

De détaxer aussi la location à court terme d'objets pour instaurer une économie de partage;

820 De mettre des maisons du troc – comme ils font au Japon – dans la plupart des municipalités où les gens peuvent échanger les produits qui fonctionneraient encore entre eux;

Et de subventionner les entreprises qui mettent en place un système d'économie circulaire.

825 Bien sûr, quand on met en place des nouvelles solutions, il faut aussi mettre en place une méthode de suivi des dépenses.

830 Et, dans notre cas, il ne faudra pas regarder juste le coût monétaire, comme on l'a entendu par madame Deshaies et monsieur Paré et même par monsieur Zanetti, il y a des aussi des impacts sur l'environnement, la santé et la qualité de vie de la population, et il va falloir regarder, même si ça peut paraître coûter plus cher, si ça permet d'éviter d'autres impacts sur ces trois facteurs-là, bien, ça vaut la peine.

835 On va se heurter à une résistance aux changements. C'est humain. Tout le monde veut le changement, mais personne ne veut changer. Donc, il va falloir mettre en place vraiment une façon pour combattre cette résistance, et un des meilleurs leviers, bien, c'est l'exemplarité gouvernementale.

840 En ayant la SAQ qui élargit la consigne à tous ses produits, ça va aider. Mais si les bureaux gouvernementaux, les institutions mettent en place des stations de tri avec de quoi récupérer les matières organiques dans leur cafétéria, au niveau des hôpitaux, au niveau des écoles, ça va aider aussi à lancer le mouvement.

845 Et de même, tous les contrats publics devraient avoir des clauses pour favoriser des fournisseurs qui font de l'écoconception et qui essaient de mettre en place aussi le système d'économie circulaire.

850 Et pour terminer, en fait, sur la dernière année, moi, j'ai beaucoup appris de la COVID-19, en fait. Je me suis rendu compte que quand on voulait vraiment changer rapidement, eh bien, c'était possible. Je n'aurais jamais cru qu'on allait pouvoir dire : ah, à partir de maintenant, tout le monde fait du télétravail.

855 Puis les entreprises se sont adaptées. Il y a des entreprises qui ont commencé à fabriquer du gel hydroalcoolique. Il y en a qui ont fabriqué des masques. Il y en a qui ont fabriqué des respirateurs. Vraiment, il y a plein de choses qui ont pu changer très, très rapidement.

860 La population aussi a changé rapidement; elle s'est mise à suivre de nouvelles directives : lavage des mains, les masques, le couvre-feu, etc. Donc, ce que j'ai compris c'est que vraiment si on a une volonté gouvernementale forte, et là on l'avait, on avait la raison, c'était pour protéger la vie de nos aînés, bien, ce changement-là, il a pu être fait rapidement parce que ça a été expliqué aux gens, l'importance, et ça a été rappelé souvent.

865 Là, aujourd'hui, ce qu'on essaye de faire, c'est d'éviter d'avoir à augmenter la capacité des centres d'élimination. On veut offrir une vision long terme, positive pour la santé et l'économie au Québec.

Donc, vous allez me dire : Madame Rattis, les solutions que vous proposez, ça va être long à mettre en place.

870 Bien, moi, je dis : si on a la forte implication gouvernementale et, en fait pas « si »; il nous faut la forte implication gouvernementale, il faut la volonté de vouloir résoudre le problème, on va agir rapidement. On peut le faire bien. On peut le faire vite et il faut absolument le faire pour nos enfants et les générations futures pour qu'ils nous disent un jour : merci d'avoir eu le courage d'agir à ce moment-là.

875 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame Rattis. Monsieur Renaud.

880 **LE COMMISSAIRE :**

Merci beaucoup, Madame Rattis. C'est très intéressant, le mémoire, l'application du principe des « 5 pourquoi? ».

885 Vous mentionnez de modifier la définition de résidus ultimes. Dans la définition actuelle, on a des nuances, quand on parle de conditions techniques et économiques. Si on enlève ces nuances-là, on arrive à une définition où on doit éliminer les résidus qui ne sont pas ultimes à n'importe quel prix.

890 Est-ce que c'est ça que je comprends? À partir du moment où une matière est recyclable ou compostable et qu'il y a une solution qui pourrait exister, peu importe où on se trouve, il faudrait, à n'importe quel prix, éliminer ou recycler cette matière-là. C'est ce que je comprends, là, parce qu'on enlève complètement la nuance.

895 **Mme ANNE-FRANÇOISE RATTIS :**

En fait, le fait de le mettre comme ça dans la définition, je ne voulais pas tant apporter la notion de prix, mais c'était plus : apporter la notion que c'est nous qui choisissons ce qu'est le résidu. Donc, à partir de ce moment-là, on peut vraiment s'ouvrir l'esprit, penser hors de la boîte pour essayer de trouver les nouvelles solutions.

900 Alors, la définition d'aujourd'hui, actuelle, elle laisse penser que tant qu'il n'y a pas de solution, on peut rester tel qu'on est. Avec la définition que je propose, ça va pousser à penser à des solutions.

905 **LE COMMISSAIRE :**

Parce que la définition actuelle tient compte, par exemple, du fait qu'un même produit peut ne pas être un résidu ultime à Montréal, mais si on se retrouve dans un village nordique, par exemple, la même bouteille d'eau en plastique devient un résidu ultime, parce qu'il n'y a pas de solutions applicables dans ces régions-là.

Et c'est cette nuance-là qu'on perd dans la définition que vous proposez, si je comprends bien.

915

**Mme ANNE-FRANÇOISE RATTIS :**

En fait, ce que j'essayais de transmettre avec la nouvelle définition, c'est que, oui, quelque part, on ne devrait pas retrouver pour 55 %, avec 30 % de matières organiques et 25 % de matières recyclables dans les sites d'enfouissement.

920

Donc, oui, ça serait un résidu ultime au niveau de certains quartiers, peut-être, mais ça ne devrait pas. Parce qu'on vit tous sur la même planète puis on va tous en payer les conséquences.

925

**LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie beaucoup, Madame Rattis.

**LE PRÉSIDENT :**

930

Madame Rattis, si vous permettez, je vais poursuivre un peu dans cette même ligne, et vous relater une expérience que j'ai vécue pas plus tard que cette semaine.

935

Mon téléviseur a fait défaut. Il avait à peine deux ans et demi. Évidemment, tout le monde s'en lavait les mains. Mais j'ai appris que selon la jurisprudence, il fallait pouvoir jouir de matériel comme celui-ci durant une durée minimale raisonnable.

940

De telle sorte que le technicien finalement est venu réparer et il m'a dit : « Écoutez, si ce n'était pas sous la garantie, honnêtement, ça vous aurait coûté plus cher de le réparer que d'acheter à nouveau. » Et ce n'est pas étonnant. Cette situation-là, on peut l'observer sur toutes sortes de matériels, notamment des électros de façon générale, que ça soit un cellulaire ou autre.

Et je reviens à votre définition. Vous dites : ce qui n'est pas réparable. Dans ce cas-là, c'est sûr que le matériel était réparable et il a été réparé, mais si effectivement c'était moi qui devais

945 déboursier le montant, peu importe lequel, le montant peut-être plus élevé que le prix d'un téléviseur neuf.

Et c'est là où je rejoins un peu les préoccupations de mon collègue : si nous enlevons totalement cet aspect, ce volet économique et on dit, bien, s'il est réparable, on le répare, peu importe le montant. Est-ce que ça ne devient pas un peu invraisemblable pour le commun des mortels?

**Mme ANNE-FRANÇOISE RATTIS :**

955 La façon dont vous le présentez, c'est vrai. Et la façon dont je le voyais, moi, c'était plus justement, si ça vient dans la définition, bien l'entreprise qui le produit, on se retourne vers elle en disant : Non, tu ne peux pas créer un résidu ultime comme ça en le rendant trop cher pour le réparer. Donc, ça va encourage l'écoconception.

960 **LE PRÉSIDENT :**

Bien.

**Mme ANNE-FRANÇOISE RATTIS :**

965 C'est plus dans ce sens-là que je le voyais.

**LE PRÉSIDENT :**

970 Oui. Je vois la différence. Merci beaucoup, Madame Rattis, ça a été très agréable de vous entendre ce soir.

Nous allons prendre une pause d'une quinzaine de minutes puisque le prochain intervenant n'est pas joignable pour le moment. Donc, nous prenons la pause immédiatement. Merci.

975

---

**SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES**

---

980

**REPRISE DE LA SÉANCE**  
**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**  
**Mme AURORE COURTIEUX-BOINOT (DM116, DM116.1)**

985

**LE PRÉSIDENT :**

Mesdames, Messieurs, bonsoir pour cette deuxième partie de la cinquième séance. Donc, nous poursuivons immédiatement avec madame Aurore Courtieux-Boinot.

990

**Mme AURORE COURTIEUX-BOINOT :**

Bonsoir. Est-ce que vous m'entendez bien?

995

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, je vous entends très bien. Bienvenue, et vous pouvez y aller.

**Mme AURORE COURTIEUX-BOINOT :**

1000

Merci beaucoup. Donc, bonsoir, Messieurs les Commissaires. Bonsoir à toute l'équipe du BAPE. Merci beaucoup de nous permettre de partager notre vision sur la gestion des résidus ultimes qui pour nous est liée à notre secteur d'activités, c'est-à-dire la restauration.

1005

Très rapidement, pourquoi est-ce qu'on se prononce sur cette question?

Donc, l'OBNL La Vague, c'est un OBNL qui a été créé par des propriétaires de cafés et restaurants qui étaient, puis excusez-moi l'expression, mais tannés de voir leur logo s'entasser dans

1010 les poubelles, en fait, sur les emballages, et qui se sont posés la question : est-ce qu'on peut faire autrement? Parce que dans le fond, notre métier, ce n'est pas de polluer.

1015 Donc, c'est de là qui est né le réseau La Vague. Donc, la cartographie dans la prochaine diapositive qui vous montre, en fait, que c'est vraiment un réseau qui est étendu à travers beaucoup de régions au Québec. Puis on tient à préciser que les deux tiers de nos membres sont en dehors de Montréal et de Québec.

1020 Donc, le réseau a pour mission de soutenir la transition écologique des commerces avec divers projets, comme, notamment, vous avez peut-être entendu parler du projet La Tasse, qui est tout simplement un gobelet réutilisable, consigné, comme alternative à l'usage unique.

1025 Donc, prochaine diapositive. Nous souhaitons insister sur le fait que la question des emballages en restauration est très loin d'être anecdotique. C'est la principale source de déchets sauvages, principale source de contamination des équipements et ça coûte très cher à nos villes et municipalités pour entretenir ces équipements, parce que ce sont des contenants creux, donc qui vont s'entasser très rapidement et finalement remplir les équipements municipaux.

1030 Ça ne coûte pas seulement cher à nos villes et municipalités, ça coûte aussi très cher à nos commerçants. On dit qu'à l'unité, ça paraît très peu, on parle de 0,10 \$, 0,20 \$, 0,30 \$ pour certains emballages, mais si on ramène ces montants-là à une année, ce sont des milliers et des milliers de dollars pour chaque commerce qui vont littéralement dans les poubelles.

1035 Donc, on a fait l'exercice pour un seul commerce moyen. Donc, vraiment un commerce moyen, typique, qui à lui seul va générer plus de 700 kilos de déchets, juste avec ses gobelets pour le café, et ça va lui coûter entre 4 000 \$ et 7 000 \$ selon qu'il va choisir des gobelets plus ou moins recyclables ou plus moins compostables.

1040 Prépandémie, petit chiffre : on estimait, avant même la pandémie, à près de 2 milliards – milliards – le nombre de gobelets qui sont jetés chaque année au Canada. Malheureusement, on n'a pas les données spécifiques pour le Québec.

1045

On a fait le même exercice avec des ustensiles, pourtant un item tout petit, tout léger, mais qui, là aussi pour un seul commerce, va représenter des centaines de kilos de déchets puis encore des milliers de dollars. Et pourtant, ces items-là, surtout les ustensiles, si on pose la question à la clientèle : est-ce que vous en avez besoin pour recevoir votre commande? 95 % vont vous dire : non.

Donc, est vraiment dans un gaspillage de ressource d'argent qui s'entassent dans nos sites d'enfouissement.

1050

Donc, face à ce problème environnemental, ce qu'on entend beaucoup c'est : « Ce n'est pas grave, j'ai pris des emballages compostables. » Mais les contenants compostables, ils nous gardent dans une logique extractiviste, dans laquelle on continue d'utiliser des ressources énergétiques, des terres agricoles, dans le cas du compostage, beaucoup, beaucoup, beaucoup d'eau pour une durée de vie de vraiment quelques minutes.

1055

Donc, ce qu'on veut faire passer comme message, puis je pense qu'il y a plusieurs organisations qui l'ont fait auprès de la commission, c'est vraiment qu'on ne s'en sortira pas si on reste dans l'idéologie du meilleur déchet, et qu'il faut absolument réduire drastiquement le robinet de l'usage unique.

1060

Donc, pour cela, nous recommandons, bien sûr, d'une part, la création d'une loi-cadre ambitieuse dans laquelle on bannit avant de remplacer, et dans laquelle on ne se contente pas de pointer du doigt le méchant plastique. Donc, il faut vraiment aller plus loin que passer d'une paille plastique à une paille compostable, ce n'est pas ça, la solution.

1065

Donc, une des solutions concrètes c'est de passer par des systèmes réutilisables à grande échelle. Puis ça, ça n'a rien d'utopique. Ça se passe déjà dans des centaines d'endroits dans le monde. Il y a des pays qui fonctionnent beaucoup, beaucoup et de plus en plus là-dessus.

1070

La Corée du Sud vient d'annoncer cette semaine que, dans le fond, les gobelets jetables vont carrément être bannis, qu'ils soient compostables ou recyclables. Et d'ailleurs, Starbucks a mentionné, a annoncé il y a deux jours qu'ils allaient se conformer, ils n'ont pas vraiment le choix,

et qu'ils allaient donc remplacer tout leur système de commandes par des contenants réutilisables consignés.

1075

Donc, on n'est pas dans l'utopie. On est dans le concret, ça se passe au Québec. Je vous ai mis quelques exemples d'entreprises qui émergent en ce moment et dont la mission est de proposer des solutions aux restaurateurs pour passer au mode réutilisable à emporter.

1080

Donc, la prochaine diapositive résume les bénéfices des systèmes réutilisables sur la réduction des déchets, pas seulement sur la réduction des déchets, mais aussi les GES, l'énergie. Évidemment, si on ne produit pas l'item, on économise aussi énormément de ressources énergétiques.

1085

Je ne passerai pas trop de temps là-dessus, puisque tout ça est détaillé dans le mémoire. Puis, dans le fond, sur la prochaine diapositive, on voulait simplement mentionner clairement qu'on peut faire de la création de valeurs économiques, sans être dans une culture du jetable.

1090

On sait que ce n'est pas le mandat de la commission de se prononcer sur le modèle d'affaires des entreprises de restauration, néanmoins si on veut assainir la gestion des résidus ultimes, on ne va pas avoir le choix, à un moment donné, que de de passer par un changement de modèle d'affaires, y compris en alimentaire.

1095

Sur la diapositive suivante, je voudrais faire une mini-parenthèse sur la question sanitaire puisqu'on a vu s'installer une méfiance à l'égard du réutilisable, on a vu beaucoup de commerces dire, peut-être qu'on ne peut plus, beaucoup de légendes urbaines aussi circuler, et tout ça, en fait, on a constaté que c'est basé sur des perceptions et non pas sur la science puisque la science dit tout le contraire.

1100

On a même d'ailleurs des hôpitaux qui ont embarqué avec le système de la tasse en pleine pandémie, parce qu'ils se sont prononcés eux-mêmes auprès de nous en disant : bien, dans le fond, on sait que les virus ne sont pas allergiques aux surfaces jetables, et que ce qui compte c'est le processus et la manipulation.

1105           Donc, à ce titre-là, on a fait tout un dossier sur notre site Web. Je ne vais pas rentrer trop dans le détail, mais en fait, en fonctionnant avec du réutilisable, on peut même être plus sécuritaire qu'avec de l'usager.

1110           Donc, dans la diapositive suivante, une autre de nos recommandations c'est l'écofiscalité. Cette recommandation-là vient de nos membres. On a déjà des membres du réseau qui décident de charger le jetable pour forcer le changement de comportement des consommateurs.

1115           Puis on le sait très bien que tant qu'il n'y a pas de mesures contraignantes, tant qu'il n'y a pas une sensibilisation vraiment massive, le comportement qui est le plus bénéfique pour le bien commun ne sera pas le comportement qui sera privilégié.

1120           Donc, évidemment qu'il va falloir passer par de l'écofiscalité, puis il y a déjà plusieurs villes au Québec qui travaillent sur cette question. Néanmoins, ça serait beaucoup plus efficace si c'était une question qui serait réglée au niveau gouvernemental directement. On avancerait beaucoup plus vite.

1125           Dans la diapositive suivante, on résume un petit peu ce que nos membres nous ont suggéré eux-mêmes, les restaurateurs, pour optimiser la question des matières recyclables et organiques. Il y a plusieurs organisations qui vous ont déjà parlé de ça, ça fait qu'encore une fois, je ne passerai pas trop de temps là-dessus.

1130           Peut-être vous pointer des choses innovantes auxquelles on ne pense pas nécessairement, comme le marc de café. On a fait l'exercice avec Synergie Montréal, qui est un organisme de symbiose industrielle. Dans le fond, chaque café moyen produit 30 kilos de marc de café par semaine, alors que c'est une matière qui est extrêmement intéressante qui rentre dans les fameux « les déchets des uns sont les ressources des autres ». On peut faire beaucoup de choses avec cette matière-là.

1135           Donc, il y a vraiment de la place pour l'innovation dans les poubelles de nos restaurateurs.

          Puis pour terminer, dans la diapositive suivante, en fait on veut mentionner qu'on n'y arrivera pas si on n'organise pas de façon systémique le réemploi à grande échelle.

1140 Il y a des initiatives au Québec. Il y a des entreprises émergentes, elles sont là, elles sont prêtes, mais il faut vraiment se donner les moyens qu'on passe du stade d'initiative à vraiment un changement d'échelle pour jouer dans la même cour, en fait, que les industries polluantes. Pour ça, on a besoin d'un support systémique des institutions clés.

1145 Puis il y a beaucoup de soutien, on ne va pas se le cacher, de Recyc-Québec, qui vraiment nous a soutenus dès le départ. Il y a des appels à projets très pertinents, et d'ailleurs en ce moment, on travaille, grâce à un appel à projets de Recyc-Québec, sur la production de nouveaux contenants réutilisables pour la restauration.

1150 Néanmoins, le réemploi, on doit constater que malgré qu'il soit au top de la chaîne des fameux 3RV, dont tout le monde parle, il n'a pas son propre plan d'action. Il n'a pas ses propres ressources financières et ressources humaines au centre des grandes institutions.

1155 Donc, vraiment, on a besoin d'un soutien plus systémique de ces cadres-là. Et dans le fond, on souhaite simplement conclure en disant qu'on doit se retrousser les manches de façon constitutionnelle si on veut espérer mieux gérer nos déchets et cela doit passer par le réemploi.

Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

1160 Merci à vous, Madame. Dites-moi, j'aimerais tout d'abord que vous apportiez une toute petite clarification. Quand vous dites qu'il faut réglementer le marquage des emballages, qu'est-ce que ça signifie pour les cafés et restaurants?

**Mme AURORE COURTIEUX-BOINOT :**

1165 Dans le fond c'est, cafés et restaurants, comme pour tous citoyens. Posez la question à n'importe qui, quel type de plastique va dans le bac de récupération, il y a de fortes chances pour que, que ce soit des commerçants ou des citoyens, ils aient de la misère à s'y retrouver là-dedans. Parce que tout ce qu'ils voient, c'est un petit Möbius qui a l'air d'un signe de recyclage, y compris  
1170 pour ce qui ne va pas dans le bac.

Donc, on le sait, le plastique 6, le plastique 7 qui sont largement refusés, ils sont dans un Möbius qui a l'air d'un Möbius de recyclage. Donc, il y a vraiment un travail à faire sur cette question-là.

1175 On ne prétend pas avoir des réponses à ces questions, parce qu'elles sont complexes, mais clairement, en ce moment, c'est le Far West, excusez-moi l'expression, mais quelqu'un prend un emballage et va avoir beaucoup de difficultés à déterminer s'il est compostable, recyclable.

1180 Je vous donne un exemple : il n'y a pas plus tard qu'il y a 15 minutes, j'ai voulu mettre un emballage à la récupération. Je l'ai retourné, il y avait marqué sur l'emballage : « 100 % compostable, recyclez-moi ». Il y a un petit peu de confusion là-dedans. Donc, moi, m'y connaissant dans les emballages, je le déchire un peu, je regarde. Mais on ne peut pas tous avoir une maîtrise en gestion de matières résiduelles pour prendre nos décisions quand on est en face de notre bac.

1185 Est-ce que ça répond à votre question?

**LE PRÉSIDENT :**

1190 Oui, tout à fait, tout à fait. Écoutez, j'aurais, juste par curiosité, j'aimerais savoir, votre réseau sa mission c'est une mission ciblée socioéconomique ou également politique?

**Mme AURORE COURTIEUX-BOINOT :**

1195 C'est vraiment les deux. On est enregistré également au registre des lobbyistes, parce qu'on pense que ça doit passer par des réglementations. Dans le fond, à la base c'était un OBNL qui voulait supporter, qui veut toujours supporter les commerçants, les restaurateurs à faire des choix éclairés en matière d'écoresponsabilité, mais on s'est rapidement rendu compte que si le réglementaire ne suit pas, les efforts des commerçants sont beaucoup plus difficiles. Et donc, en fait, on pense qu'il faut que tout le monde pousse dans le même sens, tout simplement.

1200

**LE PRÉSIDENT :**

Et le réseau est financé par les membres ou par des tiers?

**Mme AURORE COURTIEUX-BOINOT :**

1205

Par les membres ou par? Excusez-moi?

**LE PRÉSIDENT :**

1210

Par des tiers, par le gouvernement, par des municipalités, par des MRC?

**Mme AURORE COURTIEUX-BOINOT :**

1215

Alors, on a deux sources de financement : la vente des contenants réutilisables, qui est la première source de financement, et puis on répond à des appels à projets, donc, comme par exemple, celui de Recyc-Québec. Cette année, on a obtenu deux sources de financement : Recyc-Québec et la Ville de Montréal en répondant à des appels à projets, mais on n'a pas de financement récurrent pour financer ces activités-là.

1220

Honnêtement, c'est un petit peu ça, le problème. C'est qu'on ne veut pas être des vendeurs de tasses. Ce n'est pas ça, notre métier. Mais s'il n'y a pas un financement récurrent pour passer à du réemploi, ça va être assez difficile de le faire à grande échelle.

**LE PRÉSIDENT :**

1225

Merci. Monsieur Renaud.

**LE COMMISSAIRE :**

1230

Oui. Merci beaucoup, Madame Courtieux-Boinot. C'était très intéressant votre présentation. Vous parlez dans votre mémoire d'une loi-cadre et moi, je me demandais, est-ce qu'on a vraiment besoin d'une loi-cadre? Actuellement, les restaurateurs peuvent prendre des initiatives. Quand vous mentionnez, par exemple de ne fournir des ustensiles ou des serviettes de table seulement si le client le demande, on n'a pas besoin d'une loi-cadre pour ça.

1235

1240 J'essaie de comprendre comment une loi-cadre pourrait être nécessaire pour ce changement-là. Est-ce que ce n'est pas de tout intérêt des restaurateurs de prendre ces initiatives-là qui, de toute façon, je pense, produisent une économie pour eux autres. Quand on regarde les coûts, par exemple, vous donniez les coûts pour les petits ustensiles, les gobelets, il me semble qu'il y a un avantage.

Je ne vois pas la nécessité de la loi, mais j'aimerais ça que vous m'expliquiez votre position par rapport à ça.

1245 **Mme AURORE COURTIEUX-BOINOT :**

1250 Bien, en fait, c'est une position qui parle tout simplement de notre expérience puis pas seulement dans le réseau québécois, mais ailleurs dans le monde aussi. Il y a plusieurs études qui ont été faites sur la question. S'il n'y a pas de... comment dire? L'humain ne réagit pas nécessairement à la bonne volonté ou même la récompense. Parce qu'il y a beaucoup de cafés qui pendant des années disaient : si vous amenez votre tasse réutilisable, je vais vous donner un dollar de rabais, etc.

1255 Il y a plusieurs études qui ont été faites qui ont démontré qu'on ne change pas vraiment le comportement des gens en faisant ça. Mais si on leur dit systématiquement que vous chargez 0,10 \$, 0,15 \$, 0,20 \$ sur le jetable si tu n'apportes pas ta tasse réutilisable, là, on a un changement de comportement. Mais tous les commerçants évidemment ne sont pas prêts à aller là-dedans.

1260 Donc là, on a actuellement des exemples des meilleures pratiques pour une poignée de commerçants leaders pour qui l'écoresponsabilité est dans leur ADN. Mais si on veut un changement massif des comportements, il va falloir passer par des mesures coercitives. On n'a vraiment pas le choix à ce niveau-là.

1265 Puis, en fait, on se rend compte aussi que même ceux qui font tout ce qu'ils peuvent : ils chargent le jetable; ils forment leurs commerçants; ils en parlent à leurs clients à longueur de journée; ils posent la question systématiquement : « En as-tu besoin? », même ceux-là, ils n'arrivent pas à dépasser que la moitié des consommateurs passent au comportement qui est le moins polluant.

1270 Et ça, c'est tout simplement parce que ça fait des dizaines et des dizaines d'années qu'on  
fonctionne avec du jetable et que ça nous paraît parfaitement... on a oublié qu'on était capable de  
fonctionner différemment.

1275 Donc, dans le fond, malheureusement, on ne pourra pas se contenter de la bonne volonté ni  
des commerçants ni des citoyens pour avoir ces changements-là.

**LE COMMISSAIRE :**

1280 Il y a un autre point dans votre mémoire qui m'a un peu surpris. Vous mentionnez que les ICI  
devraient obligatoirement être intégrés dans les PGMR, et les ICI font partie à mon sens des PGMR.  
Alors, j'aimerais ça que vous m'expliquiez qu'est-ce que vous voulez dire par là, l'inclusion dans les  
PGMR des commerces et institutions et industries?

**Mme AURORE COURTIEUX-BOINOT :**

1285 On le voit dans les nouveaux PGMR, mais ce n'était pas le cas nécessairement avant. Donc,  
en fait, les ICI étaient souvent, pendant les dernières années, on a parlé beaucoup des mesures  
pour les citoyens, de qu'est-ce que l'individu peut faire, et puis la sensibilisation auprès de l'individu,  
etc., mais il y avait assez peu de mesures directement visant les ICI.

1290 Puis même encore maintenant, quand ils sont intégrés dans les PGMR ça reste souvent des  
vœux pieux. On se dit : ah, on va commencer par les ICI les plus polluants. On va commencer par  
évaluer, ensuite peut-être que dans cinq ans, on va mettre quelque chose en place.

1295 Donc, ça ressemble souvent à ça, les PGMR, alors qu'il faut vraiment voir ces cibles-là, puis  
en particulier les restaurants, comme des cibles prioritaires. Je pense qu'on a assez appuyé sur la  
tête de l'individu puis il faut vraiment se consacrer de façon plus... les mettre en avant, vraiment les  
ICI dans les PGMR.

**LE COMMISSAIRE :**

1300

Est-ce que selon vous, est-ce que les ICI devraient être systématiquement intégrés dans les collectes municipales, dans les collectes trois voies, ou si le fait qu'ils restent actuellement, qu'ils puissent encore utiliser des collectes, que ce soit les contrats privés, ça demeure acceptable?

1305

**Mme AURORE COURTIEUX-BOINOT :**

Je pense que c'est vraiment... c'est au cas par cas, parce qu'il y en a qui vont plus loin dans leur collecte que les collectes municipales. Donc, ceux qui ne sont pas desservis, ils sont prêts, ils ont hâte, ils n'attendent que ça de recevoir leur bac brun, c'est certain.

1310

Mais, par exemple, il y en a qui vont plus loin en identifiant une matière qui n'est pas nécessairement collectée dans la collecte municipale et qui vont s'organiser avec le privé pour que ça se passe.

1315

Donc, je pense que ce qu'il faut obliger c'est qu'ils prouvent que la matière est collectée. Après, si ça va au privé, mais dans un système évidemment qui est reconnu comme étant acceptable, je ne vois pas d'inconvénients là-dessus.

**LE COMMISSAIRE :**

1320

Je vous remercie beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

1325

Merci, Madame.

---

**Mme CLAUDE MARYSE LEBEUF (DM124, DM124.1)**

1330 **LE PRÉSIDENT :**

Au tour de madame Claude Maryse Lebeuf.

1335 **Mme CLAUDE MARYSE LEBEUF :**

Bonsoir. Est-ce que vous m'entendez bien?

**LE PRÉSIDENT :**

1340 Bonsoir, Madame. Oui, je vous entends très bien.

**Mme CLAUDE MARYSE LEBEUF :**

1345 Je vous remercie beaucoup, Monsieur Zayed. Bonsoir, Monsieur Renaud, aussi. J'aimerais aussi saluer et remercier madame Sebareme, coordonnatrice du Secrétariat de la commission, pour sa grande disponibilité. Elle va comprendre.

1350 Alors, merci beaucoup de prendre le temps de m'entendre. La raison pour laquelle j'ai tenu à être ici ce soir, c'est pour partager avec vous ma démarche en tant que citoyenne, et ce qu'elle m'a donné l'occasion de constater.

J'ai pris le temps de parcourir le trajet que tout citoyen doit suivre pour essayer de comprendre comment disposer des matières qui nous entourent.

1355 Recyc-Québec donne beaucoup d'information à caractère général et nous renvoie rapidement à notre arrondissement.

1360 Quelques municipalités et centres de tri, comme Tricentris, diffusent des capsules sur les réseaux sociaux, parce qu'ils sont envahis de matières qu'ils ne peuvent pas trier. Malheureusement, ils ne s'occupent que des emballages et des contenants.

En examinant donc quelques exemples, j'ai constaté que trop de matières se retrouvent dans les lieux d'enfouissement, faute d'un accès rapide à une information et à des ressources cohérentes.

1365 Avant de continuer, j'aimerais souligner que malgré que je questionne le fait que les entreprises qui gèrent nos matières et déchets le fassent dans un but lucratif, je ne mets pas en question la bonne foi de la plupart des intervenants dans le domaine, qui me semblent quand même pleins de bonne volonté.

1370 Les changements à faire doivent être vus comme un projet de société et ça inclut tous ses membres.

1375 Les exemples que je présente donc à la première page de mon document, on est en plein devant mon document d'accompagnement, viennent d'entreprises qui me semblent préoccupées par l'impact environnemental de leurs emballages.

Sans être des mégas entreprises, elles ont quand même une clientèle importante – je les ai choisies exprès pour ça. Leurs points communs, à mon point de vue, elles sont mal informées et diffusent largement cette mauvaise information.

1380 L'exemple du laminage papier/plastique. J'avoue que je ne comprends pas qu'un tel matériau dont l'issu est connu soit encore mis sur le marché. Il est impossible à recycler ou à valoriser. Les pellicules plastiques, qui sont un petit peu plus bas, qui sont faites de plastique numéro 5 et numéro 7 ne sont pas recyclables. Seules celles faites à partir des plastiques numéro 2 et numéro 4 le sont. L'information est facile d'accès.

1385 Ici, je commence à me questionner un peu sur l'imputabilité. Sur quelle base les entreprises choisissent-elles ces pellicules en particulier? Qui valide leurs choix? À qui les fabricants rendent-ils des comptes à ce sujet?

1390 Enfin, et là je vous renvoie à ma colonne de droite, je l'avoue, je ne suis plus capable de voir cette phrase : « Recycler là où les installations existent ». Elle me semble l'incarnation de la

déresponsabilisation, un vœu pieux qui désengage le fabricant. Encore là, à qui les fabricants rendent-ils des comptes?

1395

Sur la prochaine page qui parle des plastiques transparents, trois des quatre emballages présentés se retrouveront avec les déchets ultimes parce qu'on tolère un choix aléatoire de matières pour un même usage. Ce n'est qu'un exemple où le manque de cohérence détourne les matières vers le mauvais endroit. À cet effet, il me semble pressant d'imposer des normes précises aux fabricants.

1400

L'effet d'entraînement possible de ce mélange-là c'est que le plastique numéro 1, qui est recyclable, se retrouvera aussi à la poubelle, parce que tous les couvercles en question se ressemblent.

1405

Ensuite, on voit un projet louable, le numéro 7 compostable, qui revient, actuellement en tout cas, à un gaspillage de technologie et de matière parce que les installations actuelles ne traitent pas encore ce plastique. Ce sont les dernières sources que j'ai entendues, les dernières informations quand même assez récentes que j'ai entendues à ce sujet-là.

1410

D'une part à cause du numéro, il risque de contaminer les numéros 7 de plastique recyclable; d'autres parts, leur rejet est démobilisant pour des gens qui ont pris la peine de les choisir à un coût plus élevé alors qu'ils donneront un résultat contraire, donc en se retrouvant à la poubelle.

1415

Concernant les plastiques numéro 6 sur la page suivante, qui n'est pas une illustration avec un... qui n'est pas quelque chose de scientifique du tout. Cette matière, en particulier la styromousse, génère un fort volume dans les sites d'enfouissement. La volonté d'agir à ce sujet me semble hésitante.

1420

À Montréal, c'est mon exemple principal, les écocentres de LaSalle et de Saint-Laurent récupèrent les plastiques numéro 6, incluant la styromousse. Par contre, les numéros 6 de tous les autres arrondissements vont aux poubelles, sauf si on se déplace pour aller les déposer là-bas. Ce que peu de gens savent.

1425 Pourquoi est-ce qu'il n'y aurait pas un système d'acheminement de ces plastiques à partir des autres arrondissements de la ville vers ces deux-là? Je ne comprends pas.

1430 Mon hypothèse, je fais quand même une hypothèse, c'est que le mode d'attribution des contrats à des entreprises privées de tri, qui sont différentes, est difficilement compatible avec une coordination de l'ensemble de la ville de Montréal. Le résultat, en tout cas, c'est que nous alimentons les sites d'enfouissement.

1435 Les démarches pour traiter le numéro 6 sont commencées au Québec, d'après, encore là, les recherches que j'ai faites, depuis au moins 2011. Et ce que j'ai constaté, c'est que depuis cette date, dans les municipalités de la province, c'est le festival des projets pilotes, qui sont jugés concluants – j'ai vu qu'il y avait des rapports pour dire, oui, c'est bon, ça donnerait des bons résultats –, mais qui ne se concluent pas par la généralisation de la collecte.

1440 Pendant ce temps, nous continuons encore d'alimenter les sites d'enfouissement.

À la page suivante, parmi les domaines qui me préoccupent, il y a celui des démolitions qui se font encore sans prévoir la récupération ou la valorisation des matériaux.

1445 Pourtant, au même moment, nos forêts sont vidées par des coupes de bois intensives et les prix des matériaux de construction augmentent. Est-ce que ça ne devrait pas nous amener à redonner de la valeur à ces matériaux? Il me semble que la priorité devrait être donnée à l'approche des 3RV dans ce domaine plutôt que de se rabattre sur l'enfouissement.

1450 Des regroupements de citoyens ont créé des lieux pour recevoir et revendre quelques matériaux récupérés, comme Éco-Réno, ReStore, ARTÉ, qui sont juste dans la région de Montréal. Ils pourraient certainement être plus nombreux, mieux connus. Actuellement, il faut presque savoir qu'ils existent pour les trouver, et je trouve qu'ils devraient être subventionnés plutôt que de demeurer des initiatives isolées qui peinent à survivre. C'est des endroits qui sont tenus à bout de bras.

1455 Mon exemple des pavés de granite récupéré in extremis me semblait assez parlant. Vous voyez le beau pavage qui est en bas, tous ces pavés-là ont été retirés, ils s'en allaient à

1460 l'enfouissement. Quelqu'un est passé devant, a demandé au contremaître : « Si je reviens avec un camion, est-ce que je peux les avoir? » Le contremaître a dit : « O.K., c'est correct. » Finalement, la personne a fait deux, trois voyages puis a pu avoir ça.

1465 Quand on connaît le coût des pavés de granite, c'est quand même un exemple qui me dit, il y a des richesses dans les matériaux de démolition. La démolition pourrait être mieux organisée pour qu'il y ait moins de gaspillage à ce niveau-là.

Le représentant du groupe Bouffard en parlait l'autre fois. Il est important de sensibiliser largement la population à ce sujet. Tout le monde doit accepter d'assumer sa part pour prévenir ce gaspillage, selon moi.

1470 J'aurais aussi voulu vous parler du verre. Si vous permettez, je fais une rapide parenthèse pour demander ici l'abolition de la collecte pêle-mêle qui abîme les matières et les contamine, les rapprochant ainsi aussi de l'enfouissement. Plusieurs villes ailleurs au Canada, en tout cas, j'ai peut-être été vite en disant plusieurs villes, mais je sais qu'au moins Halifax fait déjà des collectes prétriées. Donc, c'est possible.

1475 Et j'aurais aussi voulu vous parler des tissus, de plus en plus composés de fibres mélangées qui en font des objets, des matières non recyclables qui se ramassent à l'enfouissement après une demi-vie utile. Mais il y a trop d'exemples.

1480 Dans ma page suivante, « Ça va où? », qui est une application de Recyc-Québec, je voulais montrer un exemple de la difficulté qu'on a à savoir quoi faire. J'ai pris le temps de faire des recherches, puis là, je vous montrais avec mes flèches puis mes questions, quel temps des fois ça peut prendre pour obtenir une réponse. Mais si on pense à des adultes occupés, responsables de familles qui génèrent beaucoup de résidus, sans une réponse rapide, c'est probablement la mauvaise décision qui sera prise rapidement.

1485 Les deux pages suivantes sur l'information sont simplement des exemples, finalement, de difficultés à avoir une information qui va aider vraiment les gens à passer à l'action.

1490 L'information pour l'écoconception donnée par Recyc-Québec nous renvoie d'un site à l'autre, nous donne quelques principes et une série de références Web. Je pense que pour produire des résultats, l'information doit se matérialiser dans des organismes d'accompagnement.

1495 La Ville de Montréal – donc ça, c'est la dernière page, si vous pouvez changer de page à la 6 et à la 7 –, la Ville de Montréal se retrouve à devoir gérer de l'information à propos d'entreprises sous-traitantes, ce que moi j'ignorais même avant de faire toutes ces démarches-là, qui ne font même pas les mêmes choses d'un arrondissement à un autre. Elle n'a juste pas les ressources nécessaires pour bien informer les citoyens.

1500 En conclusion, comme plusieurs, je constate que nous sommes dans une période de transition possible et importante. Plus de citoyens sont préoccupés par l'environnement, mais comme la pandémie, effectivement, nous l'a tellement bien démontré, la clarté et la cohérence de l'information et des indications à suivre sont centrales pour que les gens passent à l'action.

1505 Un, je trouve que la priorité aux 3RV doit être l'objectif pour tous, citoyens, entreprises et gouvernement, et particulièrement pour les entreprises impliquées dans la gestion des matières.

1510 Ensuite, l'information sur les 3RV, les zéro déchet, les consignes, toutes ces questions qui sont centrales doivent faire l'objet de campagnes massives de publicité et d'information visant l'ensemble de la population, incluant les entreprises.

1515 Actuellement, l'information est donnée par des journalistes au cours de reportages, par des regroupements de citoyens, par toutes sortes d'organismes et c'est toujours des publics ciblés. C'est toujours des publics relativement gagnés à l'avance qui vont écouter ces choses-là. On l'a vu dans la pandémie, quand le gouvernement décide de diffuser une information largement, ça peut donner des résultats.

1520 Enfin, pour avoir une adhésion forte de tous les citoyens et entreprises, il faut uniformiser l'information sur le traitement des matières et standardiser l'identification du traitement à leur apporter.

Ensuite, les lieux de tri et de collecte doivent être plus répandus et plus faciles d'accès dans toute la province.

1525 Et la quantité de matières différentes, comme des plastiques ou des laminages, doit être réduite au minimum pour simplifier leur gestion par tout le monde, ce qui implique évidemment des normes obligatoires.

1530 Toutes les matières que nous pouvons récupérer, réutiliser ou valoriser ne doivent plus être traitées comme des ordures.

Merci de votre attention.

**LE PRÉSIDENT :**

1535 Merci à vous, Madame. Monsieur Renaud.

**LE COMMISSAIRE :**

1540 Oui, Madame Lebeuf, c'est très intéressant votre mémoire. J'avoue que ça m'a même servi dans ma vie de tous les jours à la maison.

**Mme CLAUDE MARYSE LEBEUF :**

1545 J'en suis heureuse.

**LE COMMISSAIRE :**

1550 Il y a bien des choses qu'on voit dans votre mémoire qui nous informent sur ce qui va dans le bac de recyclage puis ce qui n'y va pas.

Est-ce qu'il serait pertinent, selon vous, d'imposer ou de réglementer, je vais dire ça, un étiquetage obligatoire pour au moins les produits d'emballage, étiquetage qui serait plus clair que

de rechercher le petit numéro sur le plastique. Est-ce qu'il y aurait lieu d'aller dans cette direction-là pour que le citoyen soit plus facilement...

1555

**Mme CLAUDE MARYSE LEBEUF :**

Tout à fait, tout à fait. Quand je vous dis, il faut uniformiser l'information et standardiser l'identification. Actuellement, puis d'autres personnes l'ont soulevé, des fois, des personnes qui savent quoi faire avec les choses, hésitent. Des fois, il y a des indications qui sont contradictoires. Il faut vraiment un ménage important à ce niveau-là, puis qu'il y ait une validation par des organismes compétents.

1560

Actuellement, on dirait qu'il y a des grandes lignes qui sont données, mais l'application est faite puis j'ai l'impression qu'il n'y a pas de surveillance ou il n'y a pas de vérification de l'application qui a été faite.

1565

La dame juste avant moi parlait d'un emballage sur lequel il était écrit : « Numéro 7 compostable, à être recyclé », c'est deux informations contradictoires. Il ne faut pas que ces deux informations-là soient sur le même. C'est compostable ou c'est recyclable, ce n'est pas la même opération.

1570

Puis, en tout cas. Non, mais oui, j'aurais pu dire oui, tout simplement, standardisation. Puis avec les façons les plus simples possible. Avec des codes de couleur, puis avec un accès facile à cette identification-là, aussi. Il faut qu'on puisse rapidement trouver la même information à l'ensemble de la province, pas faite une municipalité à la fois ou une entreprise à la fois, mais que ça soit vraiment quelque chose qui soit clair pour l'ensemble de la province.

1575

**LE COMMISSAIRE :**

Vous mentionnez des activités de vérification. Qu'est-ce que vous envisagez? Qui aurait cette responsabilité-là et qui devrait payer? Parce qu'évidemment cette responsabilité-là impliquerait des coûts. Alors, quand vous parlez de cette vérification-là, comment est-ce que vous envisagez cela?

1580

1585

**Mme CLAUDE MARYSE LEBEUF :**

1590 Bien moi, il me semble que ça revient à un organisme du type Recyc-Québec qui peut évoluer dans son mandat, mais ça lui revient. C'est-à-dire que ça revient à... c'est lui qui jusqu'ici est chargé d'élaborer les normes. Là, je suis une citoyenne, il me manque peut-être parfois des informations, mais c'est plutôt ce genre d'organisme là qui devrait faire ça.

1595 Puis à ce moment-là, les mesures de contrôle puis de vérification, il en existe à la pelletée. On fait notre emballage, on en fait un PDF, on l'envoie. Puis là, à ce moment-là, il y a des gens qui sont capables de dire, oui, ça fonctionne, ou pas, après que toutes les entreprises aient reçu des informations claires sur quel type de traitement doit être apporté aux matériaux qu'ils utilisent, puis quels matériaux ils devraient envisager.

1600 Celui des plastiques transparents, pour moi, il y a une aberration là-dedans. Ce n'est pas possible que pour un type, on est toujours dans l'emballage alimentaire, toujours dans le couvercle, ce n'est pas possible qu'ils aient le choix, autant de choix, alors que c'est toujours la même utilisation. Il y a quelque chose d'aberrant. On a beau être dans une démocratie, il ne faut pas la gaspiller, la démocratie. Il faut l'utiliser aux choses importantes. Le choix du plastique, ça ne me semble pas quelque d'essentiel dans la vie.

1605

**LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie beaucoup.

1610

**LE PRÉSIDENT :**

Je terminerais avec une question complémentaire à celle de mon collègue par rapport à l'étiquetage. Qu'est-ce que vous proposez pour les produits importés?

1615

**Mme CLAUDE MARYSE LEBEUF :**

C'est une excellente question. Je pense que toutes les entreprises qui importent doivent certainement pouvoir donner des informations de ce type-là aux gens.

1620 On va prendre un type, parce qu'il y a toutes sortes d'importations, il y a des petits importateurs, il y en a des gros. Mais mettons que je suis un Wal-Mart, il me semble que c'est des entreprises qui ont assez, qui déjà établissent des standards pour beaucoup de leurs produits, j'en suis certaine, ça doit faire partie à un moment donné des standards.

1625 De toute façon, en fait, dès qu'on établit des standards, bon, on dit à Wal-Mart : ce que vous allez importer devra correspondre à tel, tel, tel critère. Mais on est toujours dans des objectifs qu'on doit atteindre. Donc, est-ce que ça va se faire dans un an, dans cinq ans? Mais il faut tendre vers ça. Il faut effectivement tendre.

1630 On pourrait reprendre un autre exemple qui moi me dérange peut-être un petit peu plus : les tissus actuellement se retrouvent, vont se retrouver beaucoup, beaucoup plus systématiquement à l'enfouissement, parce qu'ils sont faits de toutes sortes de matières, puis il n'y a pas moyen de les recycler.

1635 Bien ça, oui, à un moment donné, il faut qu'il y ait un ménage qui se fasse là-dedans, puis il faut que les gens qui ont un petit peu plus de temps fassent des demandes dans ce sens-là à tous leurs fournisseurs.

1640 Donc, c'est une chaîne de fournisseurs qu'il faut établir avec des critères qui correspondent à ce dont on a besoin ou ce qu'on évalue comme étant plus responsable sur le plan environnemental.

Mais, oui, il faut qu'on établisse cette chaîne de demandes là.

**LE PRÉSIDENT :**

1645 Madame, merci beaucoup et bonne fin de soirée.

**Mme CLAUDE MARYSE LEBEUF :**

1650 Je vous remercie beaucoup.

**MM. ÉRIC MÉNARD et GUILLAUME CANTIN (DM126, DM126.1)**

**LE PRÉSIDENT :**

1655

J'appelle donc les deux derniers intervenants, Messieurs Éric Ménard et Guillaume Cantin.

**M. ÉRIC MÉNARD :**

1660

Bonjour, vous m'entendez bien?

**LE PRÉSIDENT :**

1665

Oui, je vous entends très bien. Allez-y.

**M. ÉRIC MÉNARD :**

1670

Parfait. Donc, je m'appelle Éric Ménard et je suis expert et leader dans la lutte au gaspillage alimentaire et fondateur et coordonnateur du RÉGAL, Réseau contre le gaspillage alimentaire. Mais ce soir, en fait, je représente le Collectif pour enrayer le gaspillage alimentaire, un collectif, en fait, de spécialistes dont je fais partie.

1675

Les autres membres ont Éliane Brisebois de la Chaire de recherche sur la transition écologique de l'UQAM; Guillaume Cantin, de La Transformerie et Eva Murith de l'organisme Préserve.

1680

Donc, notre objectif avec notre mémoire et notre présentation de ce soir, c'est d'inviter le gouvernement à opérer un changement de paradigme, mais rien de moins, dans la gestion des matières résiduelles, en fait, avec comme prémisse qui est : « Le meilleur déchet c'est celui qui n'est pas généré ».

Donc, comme plusieurs autres intervenants, quand même je suis ravi de l'avoir entendu à plusieurs reprises, nous, on va mettre vraiment l'accent sur la réduction à la source.

1685 Je ne vais pas lire les recommandations tout de suite, parce que de toute façon, on va les voir au fur et à mesure.

1690 Le premier volet qu'on veut aborder, c'est la définition de résidu ultime. La définition qui est utilisée dans la consultation actuellement, celle qui était fournie au départ dans les documents, c'est une définition qui est très floue, qu'on considère qui doit être clarifiée pour qu'on comprenne bien ce que ça inclut ou ce que ça n'inclut pas.

1695 En fait, normalement, le terme résidu ultime, ça devrait faire référence à ce qui ne peut pas être réduit, réemployé, recyclé ou valorisé d'une quelconque manière, puis qui se retrouve donc à l'élimination, faute de pouvoir faire mieux. Un peu, en fait, comme la définition qu'Équiterre proposait, si je ne me trompe pas. Mais en fait, ce n'est vraiment pas clair dans la définition présentement qui était proposée.

1700 D'ailleurs, dans la consultation actuelle qui est supposée être sur le concept de résidu ultime, puis on voit bien à travers toutes les présentations qui ont été faites dans les derniers jours, que le sujet est bien plus, en fait, les matières résiduelles au sens large avec un focus, si on veut, sur les alternatives à l'élimination, mais ce n'est vraiment pas que sur les résidus ultimes, finalement, la consultation.

1705 Puis même si on ne voulait parler que de résidus ultimes, il faut aussi s'assurer de ne pas légitimer le concept ou les résidus ultimes eux-mêmes. En fait, c'est quelque chose qui ne devrait même pas exister, les résidus ultimes. On ne devrait pas produire des choses qui ne peuvent pas être réduites, réemployés, recyclés ou valorisés. Ça devrait juste ne pas exister. Donc, ultimement, il ne devrait pas y avoir de résidus ultimes.

1710 Donc, notre recommandation numéro 1, étant donné que nous, on se concentre principalement sur la lutte au gaspillage alimentaire, bien, on demande d'exclure clairement les matières organiques de la définition de résidu ultime, parce qu'il y a toujours mieux à faire avec les matières organiques que de les éliminer.

1715 Notre deuxième recommandation concerne la transparence et l'importance des données. Il y a beaucoup d'autres présentateurs et aussi présentatrices qui ont parlé du problème des données

1720

sur la gestion des matières résiduelles au Québec. Il y a plein de volets qui sont mal documentés, qui sont peu documentés. Puis comme on le sait, c'est difficile de bien gérer quelque chose qu'on ne mesure pas.

1725

Donc, il faut vraiment améliorer, vraiment beaucoup, la collecte de données, la transparence. C'est important d'avoir une collecte de données sérieuse dans tous les secteurs d'activités, avec une méthodologie uniformisée puis qui serait cohérente, qui devrait être cohérente, en fait, avec les objectifs de mesure.

1730

Justement, à ce titre-là, il est important de comptabiliser séparément les matières qui impliquent des stratégies de gestion différente. Par exemple, les résidus verts, les résidus alimentaires, les boues, des fois, ils sont tout agglomérés dans la grosse catégorie des matières organiques, mais c'est trois types de matières complètement différentes qui devraient être gérées complètement de manière différente.

1735

Quand on les met ensemble, le point commun c'est que ce sont des matières organiques, donc on va passer automatiquement à juste les composter puis les biométhaniser. Mais si on les voit dans leurs différences, bien, on voit qu'il peut y avoir plein d'autres stratégies de gestion de ces types de résidus là. Donc, c'est important de les séparer.

1740

Donc, notre recommandation numéro 2, c'est de garantir la transparence et l'accès aux données liées à la gestion des matières résiduelles et en assurer le suivi rigoureux par des organisations indépendantes.

1745

Prochaine diapositive, qui nous amène donc au point central de notre mémoire, de notre présentation, c'est la priorité de la réduction à la source, d'abord et avant tout.

Avec le schéma que j'ai mis dans cette diapositive-là, on voit que ce n'est pas nouveau, en fait, la hiérarchie des 3RV au Québec, ça existe au moins depuis 1989. Ça fait 30 ans qu'on a cette hiérarchie-là avec la réduction à la source en tête, qui devrait être notre première priorité, mais pourtant, ce n'est pas ça qui semble être vraiment dans les priorités.

1750 Puis d'ailleurs, il y avait d'autres présentateurs qui ont parlé que Recyc-Québec, du fait que ça s'appelle Recyc-Québec, bien alors, on est déjà au troisième étage dans les priorités. Alors, ça devrait être Réduc-Québec ou quelque chose comme ça. Déjà, c'est un peu symptomatique qu'on mette rarement la réduction à la source comme réelle priorité.

1755 On peut voir quand même qu'il y a eu de l'amélioration un peu à ce niveau-là dans les dernières années. Là, il y a des données qui ont été partagées par Radio-Canada dans un reportage qui nous montrait qu'il y a eu vraiment une réduction des ordures ménagères au niveau, justement, des citoyens, là, dans les ménages. Une diminution, au cours de la dernière décennie de 2009 à 1760 2019, peut-être en partie grâce au mouvement zéro déchet qui a pris beaucoup d'ampleur dans la dernière décennie, ça fait qu'on peut supposer que c'est ça.

Mais, par contre, en parallèle, les progrès qui ont été faits au niveau citoyen, bien, ils ont été somme toute annulés par l'augmentation des déchets provenant des ICI. Et, au global, aussi d'autres présentateurs l'ont mentionné, bien, on produit plus de déchets qu'avant. La courbe est ascendante. On en produit toujours plus. On n'arrive pas à réduire la quantité qu'on génère. 1765

Donc, clairement, il manque d'incitatifs, il manque de mesures, il manque de contraintes pour arriver à réduire la quantité de matières résiduelles qu'on génère.

1770 D'ailleurs, un très bon symptôme de ça, c'est une grosse annonce qui a été faite l'année passée par le ministère de l'Environnement avec sa stratégie de valorisation de la matière organique, voulant que justement le gouvernement ait injecté 1,2 G\$ en vue d'étendre la collecte des matières organiques à 100 % des ménages, commerces, institutions et industries d'ici 2025.

1775 On peut lire dans un article publié par Recyc-Québec :

*« Il s'agit d'un signal clair indiquant que le Québec entend décourager l'élimination des matières résiduelles au profit de leur valorisation. »*

1780 Donc, dans le texte, on peut lire justement les termes « valorisation », « récupération », « recyclage », « collecte », « installation de traitement », etc., mais aucune mention de réduction à

la source ni d'autres stratégies plus prioritaires. Puis Dieu sait que pour les matières organiques, bien, il y en a des stratégies. Il y en a des solutions plus prioritaires que le recyclage, la valorisation.

1785 Dans les dernières années, il y a le concept d'économie circulaire qui est devenu de plus en plus populaire, beaucoup d'autres intervenants aussi en ont parlé. Puis ça peut être une très bonne chose, mais quand on parle d'économie circulaire, on a presque toujours en tête les échanges de matières ou d'énergie entre des organisations : les déchets des uns qui viennent des ressources des autres.

1790 Mais on ne parle à peu près jamais, donc, de réduction à la source. On est encore, toujours au niveau du recyclage, de la valorisation. Pourtant la réduction à la source fait bel et bien partie du concept de l'économie circulaire aussi. C'est dans le volet numéro 1, le volet « Repenser », donc qui arrive encore en première place ici. Même s'il n'est pas écrit « réduction à la source » comme tel, c'est ça que ça veut dire, en fait, le volet, le premier volet de l'économie circulaire, qui est ça le plus gros problème.

1800 Comme on l'a vu, la gestion des matières résiduelles, c'est complexe. Avec toutes les interventions qu'on a entendues dans les derniers jours, il y a tellement, tellement d'enjeux différents, tellement de mesures différentes qui peuvent être mises en place puis qui impliquent plein, plein, plein de complexité, mais la beauté de la réduction à la source, c'est qu'on n'a pas à gérer un déchet qui n'est pas produit.

1805 Ça fait qu'on s'évite tous ces problèmes-là, justement, de savoir comment mieux le gérer si on ne le génère juste pas, ce résidu-là.

Donc, notre troisième et dernière recommandation, c'est de réellement prioriser et concrètement mettre en oeuvre le concept de réduction à la source.

1810 Donc, voilà ce qui termine notre présentation. Merci pour votre écoute et on peut passer aux questions.

1815 **LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous. Écoutez, je vais peut-être commencer par une question à large portée. Vous avez mis beaucoup l'accent, évidemment c'était votre objectif, sur l'importance de la réduction à la source. Vous avez soulevé les raisons pour lesquelles ça doit être important, mais j'ai vu qu'il y avait quand même quelqu'un d'associé ou sinon c'était la titulaire de la Chaire de recherche sur le virage vert ou, enfin, je ne me souviens plus du titre exact, là...

1820

**M. ÉRIC MÉNARD :**

La transition écologique.

1825

**LE PRÉSIDENT :**

La transition écologique. Merci. Mais quel est, selon vous... est-ce que vous avez développé des stratégies pour justement favoriser la réduction à la source?

1830

**M. ÉRIC MÉNARD :**

Je ne sais pas si mon collègue voudrait répondre à cette question?

1835

**M. GUILLAUME CANTIN :**

Oui, je peux répondre, Éric.

1840

**M. ÉRIC MÉNARD :**

Parfait.

**M. GUILLAUME CANTIN :**

1845

Bonsoir, Messieurs. Bien moi, je suis co-initiateur, directeur général de l'organisation La Transformerie puis, bien, comme vous avez pu le comprendre, on travaille au niveau du sujet du

1850 gaspillage alimentaire. Puis notre organisation, justement, on est en train de préparer un projet – c'est un exemple que je vous donne, mais par rapport à travailler avec les bannières d'alimentation et les épiceries pour travailler à prioriser, à réduire à la source leur gaspillage.

1855 Puis de la façon que ça doit se faire, à notre avis, c'est se faire avec les acteurs, actrices qui génèrent ce gaspillage-là, qui vivent cette réalité-là. Puis le projet qu'on a réfléchi dans la dernière année (coupure sonore) c'est une façon...

**LE PRÉSIDENT :**

1860 Excusez-moi, excusez-moi. Ça a coupé beaucoup, à un point tel que je n'ai pas compris ce que vous avez dit pendant les 30 dernières secondes. Ce que je vous propose c'est de fermer votre caméra et il est possible que ça règle le problème. Nous allons pouvoir vous écouter de façon plus fluide.

**M. GUILLAUME CANTIN :**

1865 Je suis désolé pour la connexion, ça ne fait pas ça habituellement. Est-ce que vous m'entendez bien à l'instant?

**LE PRÉSIDENT :**

1870 Légèrement mieux. Je pense que même votre collègue vous entend plus ou moins bien. Essayez, voir, si jamais je n'arrive pas à comprendre ce que vous nous indiquez, bien je vous ferai signe de nouveau.

**M. GUILLAUME CANTIN :**

1875 O.K., c'est bon. Je viens de me déplacer plus proche de la connexion. Ce que je vous expliquais, au final, je ne sais pas à quel moment ça a coupé, mais je vous partageais en fin de compte, un projet qui s'appelle « Un Laboratoire sur la réduction du gaspillage alimentaire », puis je disais que pour travailler à réduire à la source, bien, travailler directement avec les acteurs, 1880 actrices qui vivent cette situation-là.

1885 Dans le cas présent, nous, c'est les bannières d'alimentation et les détaillants alimentaires, les épicerie, fruiteries et supermarchés. C'est de créer un cadre pour eux, pour les asseoir autour d'une table, un espace d'innovation ouvert qui va permettre de cocréer des solutions en testant des solutions qui seront imaginées avec eux, en conditions réalistes, pour après ça, faire des preuves de concept pour pouvoir déployer ça sur un plus large territoire par la suite.

1890 Ça fait que c'est une façon vraiment de travailler et non à l'externe, c'est-à-dire amener des solutions aux gens qui génèrent le gaspillage, mais vraiment de les intégrer dans le processus dès le point de départ. C'est ça qui va faire vraiment la différence. Ça fait que c'est vraiment s'assurer de centrer ça sur les utilisateurs.

1895 Ça fait que ça, c'est un cas que nous on va travailler au niveau du détail alimentaire, mais ça pourrait se faire dans d'autres secteurs, puis c'est un modèle qui s'appelle, c'est un type de laboratoire *Living Lab*. Vous pourrez aller voir, il y a différents laboratoires qui existent dans le monde, comme ça. C'est vraiment un modèle qui est très intéressant.

**M. ÉRIC MÉNARD :**

1900 Mais sinon, aussi, peut-être plus globalement, il y en a plein de stratégies aussi pour la réduction à la source. Entre autres, au niveau du gaspillage alimentaire, mais ça implique de revoir aussi plein de nos façons de faire, de nos façons de produire, de consommer les aliments. C'est d'avoir beaucoup plus d'information, d'ailleurs, sur les aliments, quand est-ce qu'ils sont bons, quand est-ce qu'ils ne sont plus bons.

1905 Il y a énormément de mauvaises informations qui circulent sur le sujet. Donc, il y a beaucoup, beaucoup d'éducation à faire pour les citoyens, mais pour les organisations aussi.

1910 Il y a de favoriser les circuits courts, parce que plus on achète proche de l'origine des aliments, bien, moins il y a du gaspillage à toutes les étapes du système alimentaire.

Il y a de revoir les standards esthétiques des aliments qui sont très, très, très sévères et exagérés dans l'industrie et dans les commerces.

1915

Il y a vraiment mille et une stratégies qu'on peut mettre en place pour faire de la réduction au niveau alimentaire puis certainement, aussi, on en a vu plusieurs autres qui ont été présentés par différents intervenants pour la réduction à la source pour les matières résiduelles en général.

**M. GUILLAUME CANTIN :**

1920

Pour complément de réponse à Éric, pour terminer, je pense que ce qui est important, c'est vraiment de regarder qu'est-ce qui existe ailleurs dans le monde déjà. C'est-à-dire faire un inventaire des meilleurs pratiques pour après ça, analyser selon le contexte, parce qu'on ne veut pas faire des copier-coller de la gestion des territoires, mais regarder vraiment qu'est-ce qui se passe ailleurs, l'analyser avec des indicateurs, des mesures, puis impliquer les acteurs au travers de ça pour être sûr d'être capable d'avoir les conditions d'adhésion puis s'assurer que ça soit applicable dans le contexte ici, selon la réalité.

1925

**LE PRÉSIDENT :**

1930

Mais vous, vous croyez vraiment que ça n'a jamais été fait au Québec?

**M. GUILLAUME CANTIN :**

Un inventaire des meilleures pratiques?

1935

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui, absolument.

1940

**M. GUILLAUME CANTIN :**

Honnêtement, nous, au niveau du gaspillage alimentaire, on n'a pas connaissance de ça. Il y a eu des études qui ont été faites un petit peu à gauche, à droite sur des meilleures pratiques, mais je n'ai rien vu de complet à ce sujet-là ici, au Québec. Si c'était le cas, j'aimerais ça être au courant, mais je n'ai rien vu de tel.

1945

**M. ÉRIC MÉNARD :**

Oui, pareillement pour moi.

1950

**LE PRÉSIDENT :**

En fait, ce n'est pas parce que je savais quelque chose, j'ignore la chose, mais je suis juste surpris qu'il n'y ait jamais rien eu au Québec à cet effet.

1955

**M. GUILLAUME CANTIN :**

Non, c'est ça, on n'a pas...

1960

**LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

**M. GUILLAUME CANTIN :**

1965

Je disais, bien non, c'est ça. Ça fait que je pense que c'est vraiment s'assurer de mettre les bases solides pour vraiment prioriser la réduction à la source. Puis ça, c'est un des gestes qui pourra être fait, je pense, à court terme.

1970

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Monsieur Renaud.

**LE COMMISSAIRE :**

1975

Moi, j'ai juste une petite question, Messieurs. On parle, vous dites qu'il y a plein de solutions, on peut faire telle chose, telle chose. Votre recommandation dit : « prioriser ». Et moi, je voudrais savoir – ça, c'est tout assez impersonnel – j'aimerais ça savoir, qui doit prendre le lead là-dedans? Quand on parle de « on peut », qu'est-ce qu'on veut dire? De quelle façon ça doit être mis en oeuvre

1980 et surtout qui doit leader ça? Est-ce que c'est le secteur commercial? Est-ce que c'est le gouvernement?

J'aimerais comprendre pour qu'on mette quelqu'un au travail par rapport à ça.

1985 **M. ÉRIC MÉNARD :**

Bien oui. On pense que les gouvernements en fait doivent vraiment, vraiment s'y attaquer beaucoup plus sérieusement. Parce que d'ailleurs, là, je pense qu'il y avait – je l'ai entendu dans une autre présentation, mais le gaspillage alimentaire est une problématique majeure, en fait.

1990 À l'échelle globale, on estime que si le gaspillage alimentaire était un pays, ça serait le troisième plus grand émetteur de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale.

1995 Il y a aussi une étude qui a été faite sur les solutions pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale, puis réduire le gaspillage alimentaire arrive à la première, comme solution la plus efficace pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre à l'échelle globale.

2000 Donc, la lutte au gaspillage alimentaire devrait être une priorité dans la lutte aux changements climatiques de nos gouvernements. Mais à tous les niveaux ou à tous les paliers où ils ont du pouvoir, ils devraient utiliser justement le pouvoir qu'ils ont pour vraiment mettre en oeuvre une réelle lutte au gaspillage alimentaire.

2005 Parce que présentement, on se fie beaucoup justement aux organismes d'aide alimentaire pour le faire ou aux entreprises de le faire par elles-mêmes, mais il n'y a aucune mesure, il y a très peu d'incitatifs, il n'y a rien de coercitif, absolument pas, à ce niveau-là. Donc, le chantier est vaste parce qu'il n'y a pas grand-chose en fait qui se fait présentement au niveau politique pour lutter contre le gaspillage alimentaire au Québec et au Canada.

2010 **LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie.

**M. GUILLAUME CANTIN :**

2015

Puis je pense que – excusez-moi, en complément – bien, je pense que c'est ça, ce qu'Éric mentionne, c'est vraiment l'implication de Recyc-Québec, le ministère de l'Environnement puis le MAPAQ. Au travers de ça, je pense que ces trois parties-là prenantes sont supers importantes.

**M. ÉRIC MÉNARD :**

2020

Absolument.

**M. GUILLAUME CANTIN :**

2025

Puis après ça, c'est de travailler avec les secteurs en direct qui ont leur réalité puis pour aller vraiment appliquer puis travailler avec eux, mais je pense qu'on va devoir brusquer un petit peu les choses par de la réglementation à un certain moment, pour accélérer le rythme puis s'assurer de vraiment avoir des cibles concrètes, des bonnes cibles concrètes.

**M. ÉRIC MÉNARD :**

2030

Oui, parce que c'est ça. Malheureusement, on ne peut juste... oui, il faut travailler avec les différents secteurs, avec les entreprises, avec les institutions. C'est sûr qu'il faut le faire, travailler avec eux. Mais présentement ce qu'on voit, c'est que justement on ne peut pas se fier juste sur la bonne volonté ou sur les bonnes intentions des entreprises parce que le gaspillage alimentaire et la génération, le gaspillage en fait à toutes les étapes, le gaspillage de vêtement, de n'importe quel type de bien de consommation, le gaspillage est internalisé dans les modèles d'affaires des entreprises.

2035

2040

Les entreprises réussissent à être rentables et être profitables en gaspillant, en fait. Donc, tant que c'est vrai, tant qu'ils sont rentables et profitables en gaspillant, bien, ils vont continuer à gaspiller parce qu'ils n'ont aucun incitatif ou contrainte pour faire autrement.

2045

Ça fait que c'est là que même... c'est ça, on ne peut pas juste se fier à leur bonne valeur puis à leurs bonnes intentions. Il va falloir ajouter des carottes puis des bâtons à quelque part.

**LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie beaucoup, Messieurs.

2050 **M. ÉRIC MÉNARD :**

Merci à vous.

**LE PRÉSIDENT :**

2055

Merci beaucoup, Monsieur Ménard, Monsieur Cantin. Vous vouliez ajouter le mot de la fin, Monsieur Cantin?

**M. GUILLAUME CANTIN :**

2060

Merci pour votre écoute. On reste à votre disposition s'il y a des questions par la suite, ça va nous faire plaisir d'échanger avec vous.

**M. ÉRIC MÉNARD :**

2065

Oui, absolument.

**LE PRÉSIDENT :**

2070

Merci.

Alors, ceci complète les présentations pour cette cinquième séance. La commission poursuivra ses travaux demain à 13 h 30. Et sur ce, bonne fin de soirée.

2075

**SÉANCE AJOURNÉE AU 28 MAI 2021 À 13 H 30**

---

2080

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

2085



Yolande Teasdale, s.o./o.c.r.